

MINISTERE DES FINANCES ET DU COMMERCE

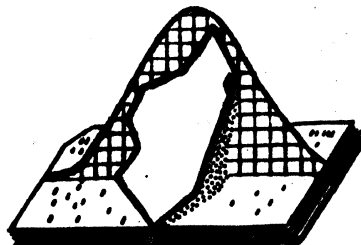
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE

Recensement de la Sous-Préfecture
D'ANKAZOABO

1^{er} Octobre 1969

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES
DEMOGRAPHIQUES
BIBLIOTHEQUE
133, Boulevard Davout
75980 PARIS Cedex 20
Tél : 01 56 06 20 00

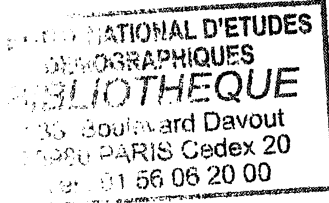
1970



INED-BIBLIOTHEQUE



094680 0610



I N T R O D U C T I O N

EXECUTION DU RECENSEMENT

CEPED
CENTRE DE DOCUMENTATION
15, rue de l'École-de-Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

26331

1 - BUT DE L'ENQUETE

A la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Expansion Rurale, l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique a procédé au Recensement de la Sous-Préfecture d'Ankazoabo. Cette enquête avait pour but d'obtenir l'effectif global de la population et des principales caractéristiques démographiques; elle a permis en outre d'avoir des données sur l'activité agricole (espèces cultivées ou élevées) et de disposer de certains renseignements d'ordre social et culturel (Ecole, service sanitaire, église, etc...)

Outre son intérêt propre, cette opération a constitué également pour l'Institut National de la Statistique et de la Recherche Economique une occasion de tester dans tous ses aspects la méthodologie pour la réalisation du "Recensement général de la population".

2 - CHAMP DE L'ENQUETE

L'enquête s'est étendue sur tout le territoire de la sous-préfecture d'Ankazoabo. La délimitation de la sous-préfecture a été réalisée d'après la carte de l'Institut de Géographie Nationale au 1/100.000e. Tous les villes, villages, et hameaux de champ ont été systématiquement recensés. Le village d'Ambararata-Nord situé sur la rive droite du Mangoky, ce fleuve constituant au Nord la frontière de la sous-préfecture a été éliminé du champ, bien que sa population a été prise en considération lors du recensement administratif de la commune de Tandrano.

3 - DEROULEMENT DES OPERATIONS SUR LE TERRAIN

3.1 - Phase préparatoire :

3.11 - Publicité : L'expérience montre que la réussite d'une enquête démographique dépend en grande partie du climat psychologique dans lequel elle se déroule. En particulier la mise en confiance des enquêtés et la participation des autorités locales aux opérations sont indispensables pour la bonne réalisation de celle-ci. A ce titre, il a été créé, sur place, des commissions de Recensement

1° - Au niveau de la sous-préfecture une commission présidée par le sous-préfet et composée des maires des communes et des principaux responsables des services du district (Agriculture, Gendarmerie, Santé, Justice, Mission)

2° - Au niveau de la commune, une commission présidée par le maire et composée des principaux "notables" de la commune (chefs de quartiers et de villages).

Afin d'accroître la popularité du recensement auprès des enquêtés, des affiches publicitaires ont été collées sur les murs de certains bâtiments dans chaque village et même dans les hameaux importants.

3.12 - Découpage : Etant donné l'étendue de la sous-préfecture d'Ankazoabo, il a été décidé de la scinder en deux grandes division rurales : la première division qui comprend la commune d'Andranomafana et une partie de la commune d'Ankazoabo, la deuxième qui est constituée par le reste de la sous-préfecture (sauf

.../...

la ville d'Ankazoabo) a son centre de Berenty. La ville d'Ankazoabo constituait une division à part. Dans chacune des divisions était placé un chef de "district de recensement", responsable du déroulement des opérations dans la région correspondante.

Chaque division était elle-même subdivisée en quatre zones d'opérations. Au total on trouvait donc huit zones rurales, à la tête de chacune d'elle se trouvait un chef de zone. Enfin le responsable de la zone urbaine d'Ankazoabo était en même temps le responsable des opérations pour toute la sous-préfecture.

Chaque zone rurale fut ensuite découpée en "segments" regroupant chacun en moyenne 340 habitants ou 3 villages. La zone urbaine fut découpée en deux segments urbains. Le segment était confié, pour le recensement, à un agent recenseur.

Ce découpage du champ d'enquête a été réalisé à partir d'une carte mise à jour dans les communes et de la liste des villages avec leur population respectives.

3.13 - Recrutement et formation du personnel :

Après l'annonce d'un avis de concours de recrutement d'agents recenseurs, les candidats s'inscrivaient auprès d'un agent de l'I.N.S.R.E. et écrivaient eux-mêmes leur nom, adresse et date de naissance. Ce procédé a permis d'éliminer dès le départ ceux qui avaient une écriture illisible. Le concours comprenait : une dictée malagasy dans laquelle on ne tenait compte que de la compréhensibilité du texte, une épreuve de calcul ou d'estimation d'âge et un remplissage sans explication préalable du questionnaire de ménage.

Les postes de chef de zones ont été confiés à 5 agents de l'I.N.S.R.E., 2 agents fournis par la Z.E.R. et un ancien enquêteur de l'I.N.S.R.E. La formation de tous ces agents comprenait essentiellement :

- 1° - Présentation de tous les documents
- 2° - Terminologie
- 3° - Remplissage des documents
- 4° - Etablissements des programmes de déplacements, des dates probables de passage des chefs de zone aux villages et envoi du programme aux chefs de villages.
- 5° - Enquête-test
- 6° - Répartition du matériel.

3.14 - Mise en place des chefs de zone et recensement des bâtiments :

Une fois leur formation terminée, les chefs de zone furent envoyés sur le terrain où leur première tâche consista à recenser tous les bâtiments et à identifier les ménages. Cette opération précédant l'enquête auprès des individus devait être terminée en 25 jours au minimum, soit en moyenne 50 bâtiments et 25 Km par jour et par chef de zone. Pour le calcul on a estimé que 50 bâtiments égalent 250 personnes et que le kilomètre mesuré sur la carte équivaut à 1 Km 600, compte tenu des dispersions des bâtiments.

3.2 - Phase de l'enquête :

Les agents recenseurs, remplissaient les questionnaires de ménage dans leur segment, d'après les renseignements fournis par un ou plusieurs membres du ménage.

Les chefs de zone se déplaçaient à pied à l'intérieur de leur zone et contrôlaient les feuilles de ménage remplies par les agents recenseurs.

.../...

3.3 - Phase post-censitaire :

Les chefs de zone contrôlaient un à un les documents remplis et en profitaient pour faire un prédépouillement en vue d'obtenir des chiffres provisoires concernant la population.

Lorsque le recensement de tous les villages était terminé, on effectuait alors un contrôle post-censitaire. Pour ce faire, on a tiré un village sur 10 et les villages désignés ainsi au hasard sont recensés à nouveau. Cette opération a pour but essentiel de déterminer l'erreur de dénombrement.

Les documents furent finalement contrôlés par le responsable de sous-préfecture qui établit des chiffres provisoires, classés et acheminés vers Tananarive.

4 - QUESTIONNAIRES UTILISES (reproduits en annexe)

Les questionnaires utilisés comprenaient :

- Un questionnaire "Ménage" milieu rural
- Un questionnaire "Ménage" milieu urbain
- Un cahier de village destiné à recenser les bâtiments et certaines données relatives au village.

5 - CALENDRIER DE DEROULEMENT DU RECENSEMENT :

1er Août 1969 : Arrivée à Ankazoabo

2 au 3 Août 1969 : Contact avec les autorités régionales et locales

- Installation des bureau central, bureau de centre urbain, atelier de dépouillement et de chiffrage, prévision d'antennes régionales pour les chefs de zone

- Présentation du recensement aux autorités et Monographie régionale;

4 au 28 Août 1969: Découpage de la région

- Recrutement et formation des chefs de zones (rurales et urbaines)
- Publicité
- Répartition du matériel et installation des centres ruraux

29 Août au 29 Septembre 1969 :

a - Milieu rural

- Tournée des chefs de zone (cahier de village, recensement des bâtiments, Publicité)
- Découpage des zones en segment de recensement
- Recrutement et formation des agents recenseurs ruraux

b - Milieu urbain

- Recensement de bâtiments (cahier de segment urbain)
- Dépouillement et chiffrage du cahier de segment urbain, découpage des zones
- Formation des agents recenseurs.

.../...

29 au 30 Septembre 1969 : Répartition du matériel

Nuit du 30 Septembre au 1er Octobre 1969 : Nuit du recensement

1er Octobre au 8 Octobre 1969 : Enquêtes ménages (urbain et rural)

9 au 13 Octobre 1969 : Contrôle des feuilles remplies et le cas échéant recommencement de l'enquête pour le village mal fait

14 au 19 Octobre 1969 : Classification des dossiers - récapitulation par zone pour résultats provisoires rapides

20 Octobre au 25 Octobre 1969 : Contrôle post-censitaire, retour au bureau central

26 Octobre 1969 : Départ d'Ankazoabo

1er Novembre 1969 au 15 Janvier 1970 : Dépouillement

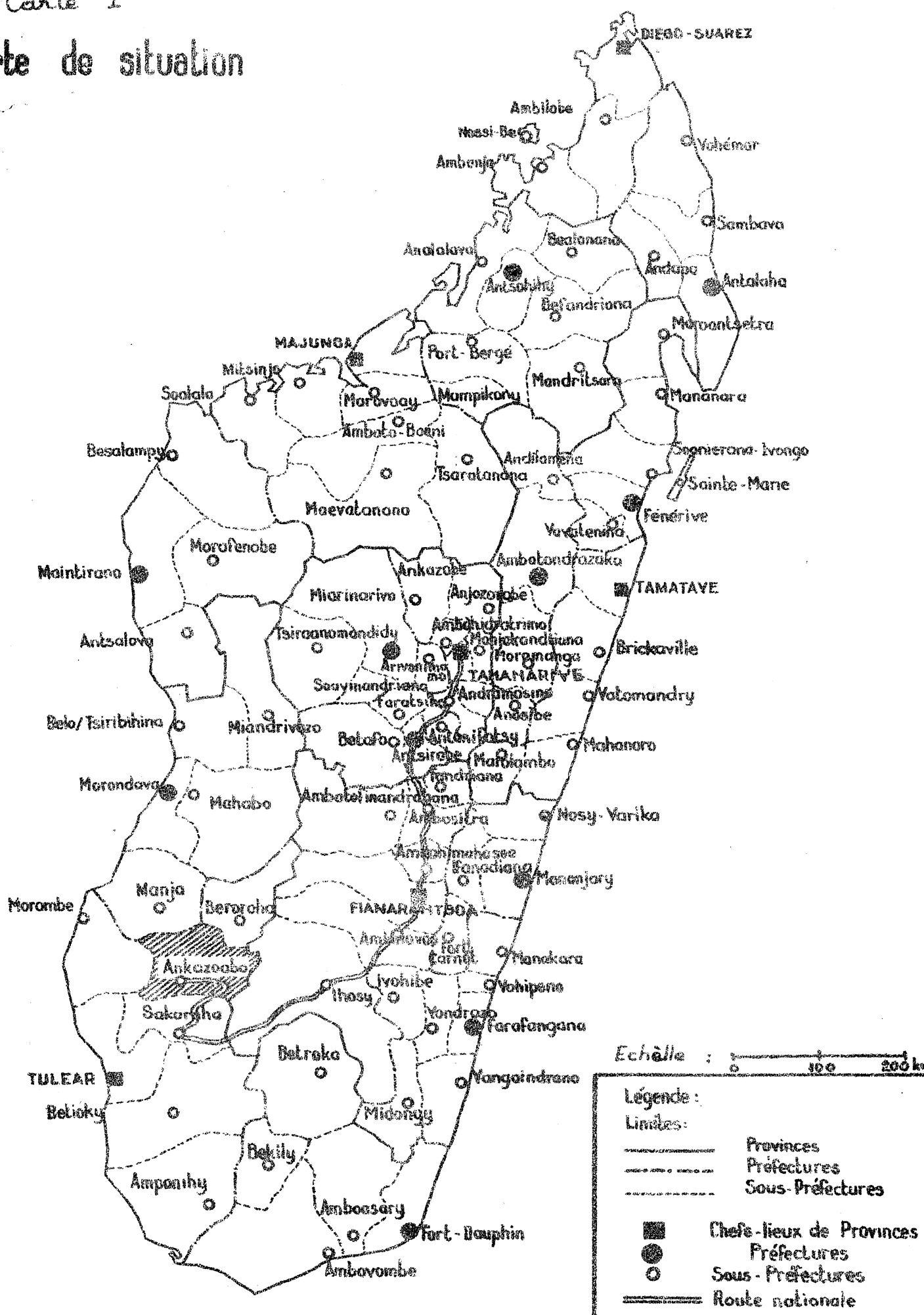
15 Janvier au 15 Février 1970 : Analyses des résultats - Publication

1ère PARTIE

DONNEES COLLECTIVES

Carte 1

Carte de situation



Echelle : 0 100 200 km

Légende :

- — — — — Provinces
- - - - - Préfectures
- Sous-Préfectures
- Chefs-lieux de Provinces
- Préfectures
- Sous-Préfectures
- ==== Route nationale

CHAPITRE I
RESULTATS D'ENSEMBLE

La sous-préfecture d'Ankazoabo, éloignée de 920 Km de Tananarive par la route se trouve dans l'Est de la province de Tuléar, entre la vallée du Mangoky au nord et le bassin versant du Fiherenana au sud. Elle s'étend entre deux bandes de relief : le massif d'Isalo à l'Est et celui de l'Analavelona au sud-ouest.

La sous-préfecture appartient à une partie du plateau de sable roux qui s'étend de la Siribihina à l'Onilahy. Les accidents de terrains sont constitués d'une part par les vallées quelquefois très encaissées des rivières qui appartiennent pour la plupart au bassin versant du Mangoky, d'autre part par les collines de la Mamamana au sud dont le point culminant est à 945m et les côtes Lamboina à l'Est.

L'ensemble de la sous-préfecture est compris entre 600 et 200 mètres d'altitudes, la pente générale est Nord-Sud. Le chef-lieu, Ankazoabo est à 428 mètres d'altitude.

La sous-préfecture d'Ankazoabo est traversée par de nombreux cours d'eau (affluents du Mangoky) dont certains sont complètement déséchés pendant la saison fraîche et sèche et fortement alimentés pendant la saison de pluie. C'est le long de ces rivières que sont construits la plupart des villages de la sous-préfecture et pour certains hameaux éloignés des berges, des canaux spéciaux ont été aménagés pour les alimenter en eau. L'ensemble de ces petites rivières approvisionnent en eau 57% des villages de la circonscription.

Administrativement la sous-préfecture d'Ankazoabo appartient à la préfecture de Tuléar. Elle se divise en quatre communes dont les chefs-lieux sont : Ankazoabo, Berenty, Tandrano, et Andranomafana.

Le tableau ci-dessous donne la superficie et la population de chaque village.

Tableau I - Population et superficie de chaque commune de la sous-préfecture d'Ankazoabo

Commune	Population	Superficie	Densité (Habitants/Km ²)
- Ankazoabo	10.868	1.477 Km ²	7,4
- Berenty	8.058	2.197 Km ²	3,7
- Tandrano	4.689	2.494 Km ²	1,9
- Andranomafana	1.767	2.666 Km ²	0,7
ENSEMBLE	25.382	8.834 Km ²	2,9

.../...

CHAPITRE II

LES VILLAGES

La population de la sous-préfecture se répartit dans 201 villages dont deux seulement dépassent les 500 habitants : Ankazoabo-ville 1.813 habitants et Berenty 928 habitants. Les villages de 50 à 99 habitants sont les plus nombreux, ils représentent 43,3% de l'ensemble des villages, 88,6% des villages de la sous-préfecture ont moins de 200 habitants.

Tableau 2 - Répartition des villages selon leur taille :

Population	Nombre de villages
0 à 49 hab.	30
50 à 99 "-	87
100 à 149 "-	41
150 à 199 "-	20
200 à 249 "-	10
250 à 299 "-	7
300 à 349 "-	1
350 à 399 "-	3
400 à 499 "-	-
500 à 999 "-	1
1.000 et plus	1
TOTAL	201

La liste des villages dans chaque commune avec en regard la population recensée par l'INSRE d'une part et l'évaluation administrative d'autre part est donnée en annexe. La comparaison de ces deux évaluations font apparaître parfois des différences considérables : dans certains villages la population passe du simple au triple selon le mode d'évaluation. Cependant, dans certaines agglomérations, notamment les gros villages, la différence de population dans les deux modes d'évaluation est très faible parfois même il y a identité absolue. Ceci peut s'expliquer d'une part par une assez importante mobilité de la population de la sous-préfecture qui, entre les deux dates de recensements peut avoir entraîné une évolution de structure de l'habitat (un hameau peut avoir changé de place en gonflant le chiffre de population d'un autre village tandis que l'ancien village auquel il a été rattaché se voit l'effectif de ses habitants diminué), d'autre part le fait que les méthodes et les terminologies ne sont pas toujours les mêmes aux deux opérations peut être une des raisons de ces écarts.

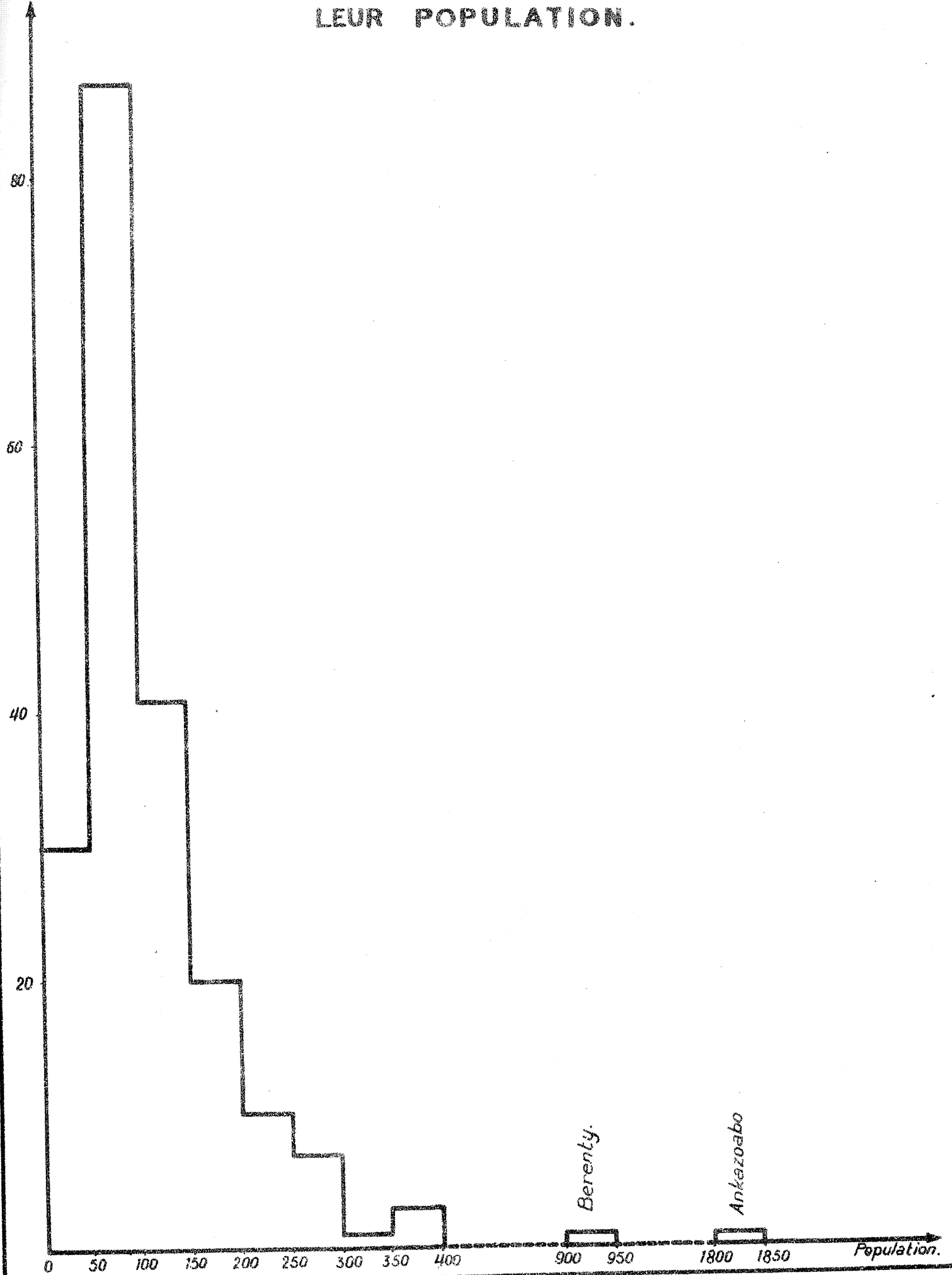
La création d'un village étant surtout conditionnée par les points d'eau, il en résulte que 78% des villages de la sous-préfecture sont situés sur une plaine ou dans une vallée, en particulier le long ou à proximité des cours d'eau, 10% des villages se trouvent au sommet d'une colline et les 12% restant sur les pentes des collines ou des montagnes.

Les voies de communications dans la sous-préfecture sont assez précaire puisque 33% seulement des villages ont un accès facile par routes secondaires praticables en toute saison, alors qu'on accède au 50% d'entre eux par des routes secondaires praticables uniquement en saison sèche et que l'accès au 7% qui restent ne peut se faire qu'à pied.

Graphique n°1

REPARTITION DES VILLAGES SELON LEUR POPULATION.

Nombre de villages.



Besoin des villages :

Au passage des enquêteurs dans les villages il a été demandé aux autorités locales (maires, chefs de village, mpiadidy, conseillers et membres du fokonolona) ce qui leur manque et ce dont ils en ont besoin, par ordre de priorité. L'exploitation des données ainsi recueillies font l'objet des deux tableaux ci-après :

Tableau 3 - Besoins des villages dans chaque commune :

B e s o i n s	Nombre de villages				TOTAL
	Commune d'Ankazoabo	Commune de Berenty	Commune de Tandrano	Commune d'Andranomafana	
- Hydraulique agricole	54	11	-	8	73
- Infrastructure routière	8	9	5	7	29
- Commercialisation	20	28	9	9	66
- Infrastructure sanitaire ...	41	12	14	6	73
- Infrastructure scolaire	53	17	11	6	87
- Electrification	-	-	-	2	2
- Adduction d'eau	9	3	5	5	22
- Equipement agricole	46	23	11	5	85
- Structure foncière	-	2	-	-	2

L'infrastructure scolaire de la sous-préfecture est probablement insuffisant car 87 villages demandent la création d'une école ou l'accroissement des équipements scolaires dans les établissements déjà existants. Notons que le taux de scolarisation de la sous-préfecture d'Ankazoabo est très inférieur à la moyenne générale de l'île.

Par ordre d'importance des besoins viennent ensuite les équipements agricoles, l'hydraulique agricole et l'infrastructure sanitaire.

Seule la commune d'Andranomafana demande l'électricité, peut-être parce que dans cette commune il est permis d'envisager le développement de l'exploitation du bois qui s'amorce actuellement dans les forêts de la commune.

La commune de Berenty est également la seule à demander des rénovations dans la structure foncière.

Tableau 4 - Besoins de première urgence des villages dans chaque commune

Besoins de première urgence	Nombre de villages				TOTAL
	Commune d'Ankazoabo	Commune de Berenty	Commune de Tandrano	Commune d'Andranomafana	
- Hydraulique agricole	25	8	-	5	38
- Infrastructure routière	3	2	1	1	7
- Commercialisation	3	10	1	3	17
- Infrastructure sanitaire ...	9	3	2	-	14
- Infrastructure scolaire	28	14	9	1	52
- Electrification	-	-	-	-	-
- Adduction d'eau	4	2	1	2	9
- Equipement agricole	9	13	2	1	25
- Structure foncière	-	1	-	-	1

Parmi les besoins urgents des villages, la priorité est accordée au développement de l'infrastructure scolaire et à celui de l'hydraulique agricole et de l'équipement agricole.

La commune de Berenty attache une importance particulière à la commercialisation des produits.

CHAPITRE III

LES MENAGES

L'étude qui suit concerne les ménages ordinaires. Par définition un ménage ordinaire est un ensemble de personnes unies généralement par des liens familiaux, qui reconnaissent l'autorité d'un même chef et qui partagent habituellement les repas principaux (en malagasy tokantrano = toko an-trano).

Tableau 5 - Répartition des ménages selon leur taille :

Taille de Ménage	Nombre de Ménages	Proportion en %
1	1.490	19,6
2	2.333	30,4
3	1.324	17,4
4	857	11,2
5	570	7,4
6	342	4,5
7	253	3,3
8	172	2,3
9	121	1,6
10 et plus	173	2,3
Total	7.635	100,0

La taille moyenne des ménages est de 3,25 personnes, ce qui est très faible par rapport à celle de l'ensemble de l'île qui est de 5,25 personnes en moyenne par ménage, ce même indice est de 5,00 dans la sous-préfecture de Ma-roantsetra. Ceci est la conséquence directe de la forme de la pyramide des âges, d'une part, le nombre relativement faible d'enfants ne peut fournir que des ménages de petites tailles, d'autre part la forte proportion de vieillards dans la population augmente considérablement le nombre des "isolés", c'est-à-dire des ménages d'une seule personne.

Les "isolés" représentent les 19,6% des ménages, ce qui est énorme puisque dans tout Madagascar les "isolés" ne forment que 4,7% des ménages.

La médiane de la distribution se trouve entre 2 et 3 : il y a autant de ménages de 2 personnes et moins que de ménages de 3 personnes et plus. Rappelons que la médiane de la même distribution pour l'ensemble du pays est 5.

Le mode de la distribution est deux, les ménages de deux personnes sont les plus fréquents.

Graphique n-2

REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR TAILLE

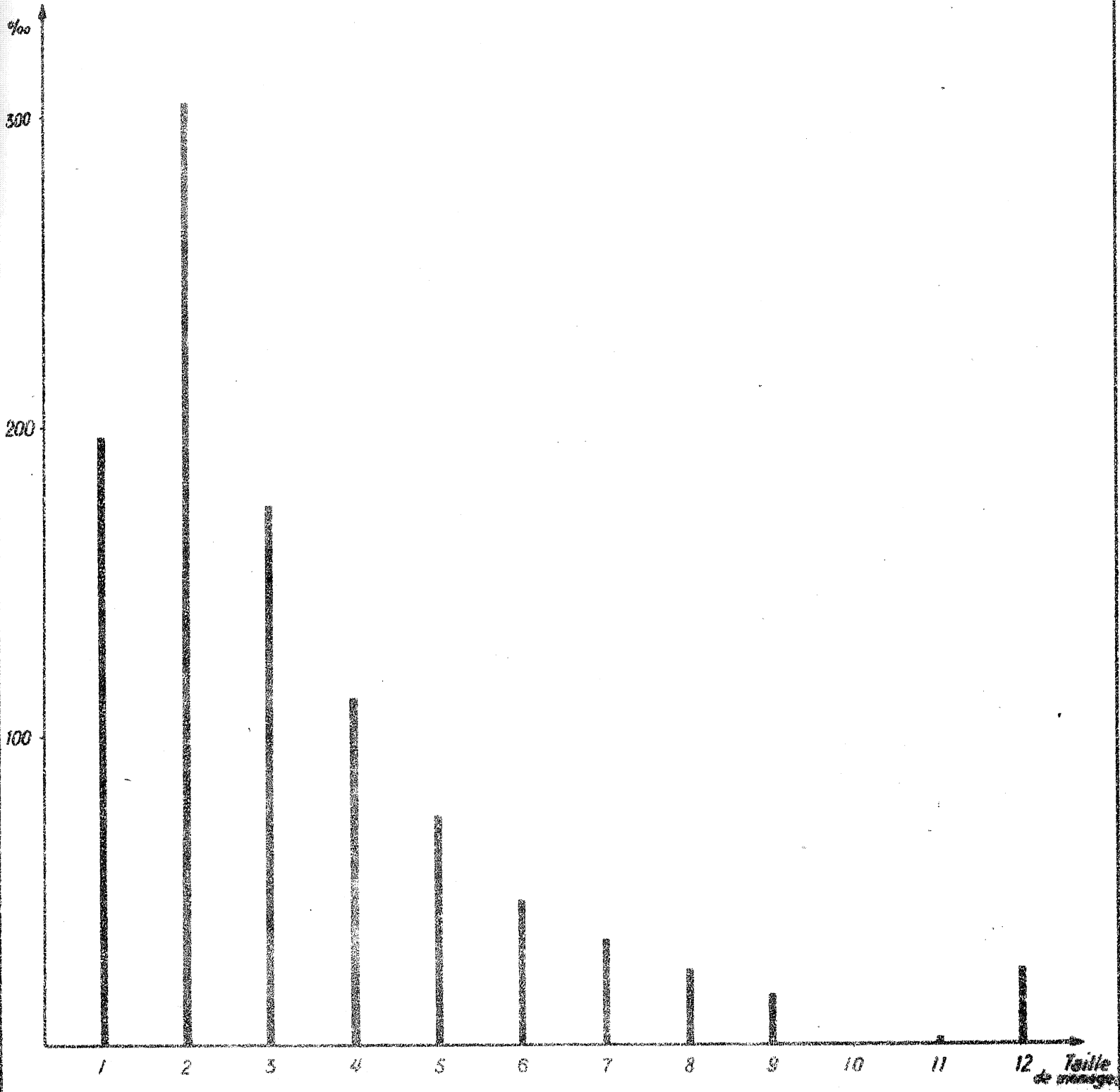


Tableau 6 - Répartition des ménages selon leur taille dans chaque commune

Taille de Ménage	Ankazoabo ville		Commune d'Ankazoabo		Commune de Berenty		Commune de Tandrano		Commune d'Andranomafana	
	Nombre de Ménages	%	Nombre de Ménages	%	Nombre de Ménages	%	Nombre de Ménages	%	Nombre de Ménages	%
1	76	17,2	513	18,7	351	15,1	418	27,1	132	22,6
2	90	20,6	886	32,0	700	30,1	470	30,5	187	31,6
3	63	14,6	483	17,4	441	19,3	232	15,1	105	18,1
4	54	12,3	313	11,4	287	12,5	136	8,8	67	11,4
5	40	9,3	214	7,8	182	7,7	107	6,9	27	4,7
6	28	6,5	123	4,6	109	4,7	55	3,5	27	4,7
7	17	3,9	83	3,0	81	3,5	52	3,4	20	3,4
8	16	3,7	58	2,0	62	2,7	28	1,8	8	1,4
9	15	3,5	40	1,4	42	1,8	20	1,3	4	0,7
10 & plus	36	8,4	46	1,7	58	2,6	25	1,6	8	1,4
TOTAL	435	100	2.759	100	2.313	100	1.543	100		100

Dans chaque commune la distribution des ménages selon leur taille est à peu près identique, sauf dans la ville d'Ankazoabo où la médiane est 3. Remarquons en outre la proportion particulièrement importante des isolés dans la commune de Tandrano.

En ce qui concerne la taille moyenne des ménages sa variation d'une commune à une autre est relativement peu importante. La taille moyenne des ménages varie entre 3,69 à Ankazoabo-ville et 2,96 dans la commune d'Andranomafana. Cet indice vaut 3,17 dans la commune d'Ankazoabo, 3,43 dans celle de Berenty et 2,93 dans celle de Tandrano.

Tableau 7 - Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées.

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6	
1	1.412	77	1	-	-	-	1.490
2	2.058	267	5	3	-	-	2.333
3	1.016	281	25	2	-	-	1.324
4	614	194	41	8	-	-	857
5	395	133	35	6	-	1	570
6	225	91	16	10	-	-	342
7	156	72	17	6	1	1	253
8	107	44	14	4	2	1	172
9	64	44	11	2	-	-	121
10 & plus	63	72	17	16	3	2	173
TOTAL	6.110	1.275	182	57	6	5	7.635

.../...

Dans ce tableau, les pièces considérées sont celles qui sont destinées à l'habitation; ne sont donc pas pris en compte : les cuisines, granges, caves, grenier et hangar. Près de 80% des ménages sont logés dans des maisons à une seule pièce habitable. Ceci est la conséquence de la taille particulièrement faible des ménages, en effet 79% des ménages ont moins de 4 personnes.

Tableau 8 - Répartition des ménages selon l'activité ;

ACTIVITE	Nombre de Ménages	Proportion
- Agricole	6.939	908
- Non agricole	448	59
- Mixte	50	7
- Commerçant	64	8
- Artisan	38	5
- Sans profession ..	96	13
TOTAL	7.635	1.000

Les ménages sans profession sont dans la majorité constitués par des vieillards isolés dont les moyens de subsistance proviennent de l'aide de leur famille ou de la communauté.

Dans chaque commune le nombre de ménages agricoles dépasse les 90% sauf dans la ville d'Ankazoabo où cette proportion n'est que 29%, ce qui est normal, étant donné le caractère relativement urbain de l'agglomération. On remarque en outre la proportion très élevée d'agriculteurs dans la commune d'Andranomafana due à un nombre appréciable de travailleurs forestiers qui ont été assimilés à des agriculteurs

Tableau 9 - Répartition des ménages selon l'activité dans chaque commune

ACTIVITE	Ankazoabo ville	Commune d'Ankazoabo	Commune de Berenty	Commune de Tandrano	Commune d'Andranomafana
- Agricole	290	966	953	913	998
- Non agricole	397	24	31	56	-
- Mixte	97	1	1	1	-
- Commerçant	91	2	8	1	2
- Artisan	67	1	3	-	-
- Sans profession	58	6	4	29	-
TOTAL	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Notons enfin que dans l'ensemble de la sous-préfecture on compte 448 ménages ayant un poste-radio, dont 205 à Ankazoabo-ville, ce qui donne en moyenne 1 poste radio pour 16 ménages pour l'ensemble de la sous-préfecture et dans la ville d'Ankazoabo, un ménage sur deux possède un poste radio.

2ème PARTIE

DONNEES INDIVIDUELLES

CHAPITRE I
SITUATION DE RESIDENCE

Au recensement de la sous-préfecture d'Ankazoabo on a demandé aux enquêtés leur situation de résidence, ce qui a permis de distinguer :

- Les résidents présents
- Les résidents absents.
- Les visiteurs.

Le recensement enregistre donc deux catégories de population bien déterminées :

- La Population de fait : constituée par l'ensemble des personnes rencontrées là où elles se trouvent, c'est-à-dire les résidents présents et les visiteurs.

- La Population de droit : obtenue en enregistrant toutes les personnes à leur domicile habituel quel que soit le lieu où elles se trouvent effectivement au moment du recensement. Cette catégorie de population est constituée par les résidents présents et les résidents absents.

Enfin le recensement fournit une troisième catégorie de population que l'on appelle : population comptée à part. Cette catégorie comprend : les élèves dans une pension, les militaires au caserne, les prisonniers, les vieillards des asiles etc....

Le recensement de la sous-préfecture d'Ankazoabo a donné les chiffres suivants :

	Résidents Présents	Résidents absents	Visiteurs	TOTAL
Population de droit	23.462	1.920	///	25.382
Population de fait	23.462	///	563	24.025

La population comptée a part est constituée par :

- Prison : 128
- Internat : 37

Total 165

Dans tout ce qui suit, la population considérée sera la population de droit; elle ne comprendra pas non plus la population comptée à part.

CHAPITRE II

NATIONALITE ET ETHNIE

L'examen du tableau 8 qui donne la répartition de la population de la sous-préfecture dans chaque commune selon l'ethnie appelle les remarques suivantes : Dans toutes les communes rurales on observe une nette prédominance bara dans la population. Le fait le plus frappant c'est l'hétérogénéité ethnique dans la ville d'Ankazoabo. Bien qu'on soit en pays bara, Ankazoabo est plus peuplée de Betsileo ou de Merina que de Bara. Presque toutes les ethnies sont représentées dans cette ville mais aucune d'entre elles ne domine par son importance numérique.

Tableau 10 - Répartition de la Population selon la Nationalité et l'ethnie dans chaque commune

NATIONALITE	Ankazoabo ville	Commune d'Ankazoabo	Commune de Berenty	Commune de Tandrano	Commune d'Andranomafana	ENSEMBLE
Malgaches :						
- Antaifasy	15	15	83	3	-	116
- Antaimoro	15	2	6	4	3	30
- Antaisaka	88	13	400	19	3	523
- Antandroy	136	2.451	76	110	20	2.803
- Antanosy	56	355	35	195	237	878
- Bara	275	4.880	6.272	3.537	1.029	15.993
- Betsileo	381	356	946	276	32	1.991
- Betsimisaraka	4	3	16	1	-	24
- Mahafaly	262	678	33	109	7	1.089
- Merina	288	83	45	36	17	469
- Sakalava	196	107	82	337	416	1.138
- Tanala	25	53	35	57	3	173
- Autres	11	22	-	2	-	35
TOTAL Malgaches	1.752	9.028	8.029	4.686	1 767	25.262
Etrangers :						
- Français,Réunionnais	14	1	-	3	-	18
- Comoriens	3	1	6	-	-	10
- Indiens,Pakistanaï.	54	-	22	-	-	76
- Autres	15	-	1	-	-	16
TOTAL Etrangers	86	2	29	3	-	120
TOTAL GENERAL	1.838	9.030	8.058	4.689	1.767	25.382

...../.....

CHAPITRE III

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE

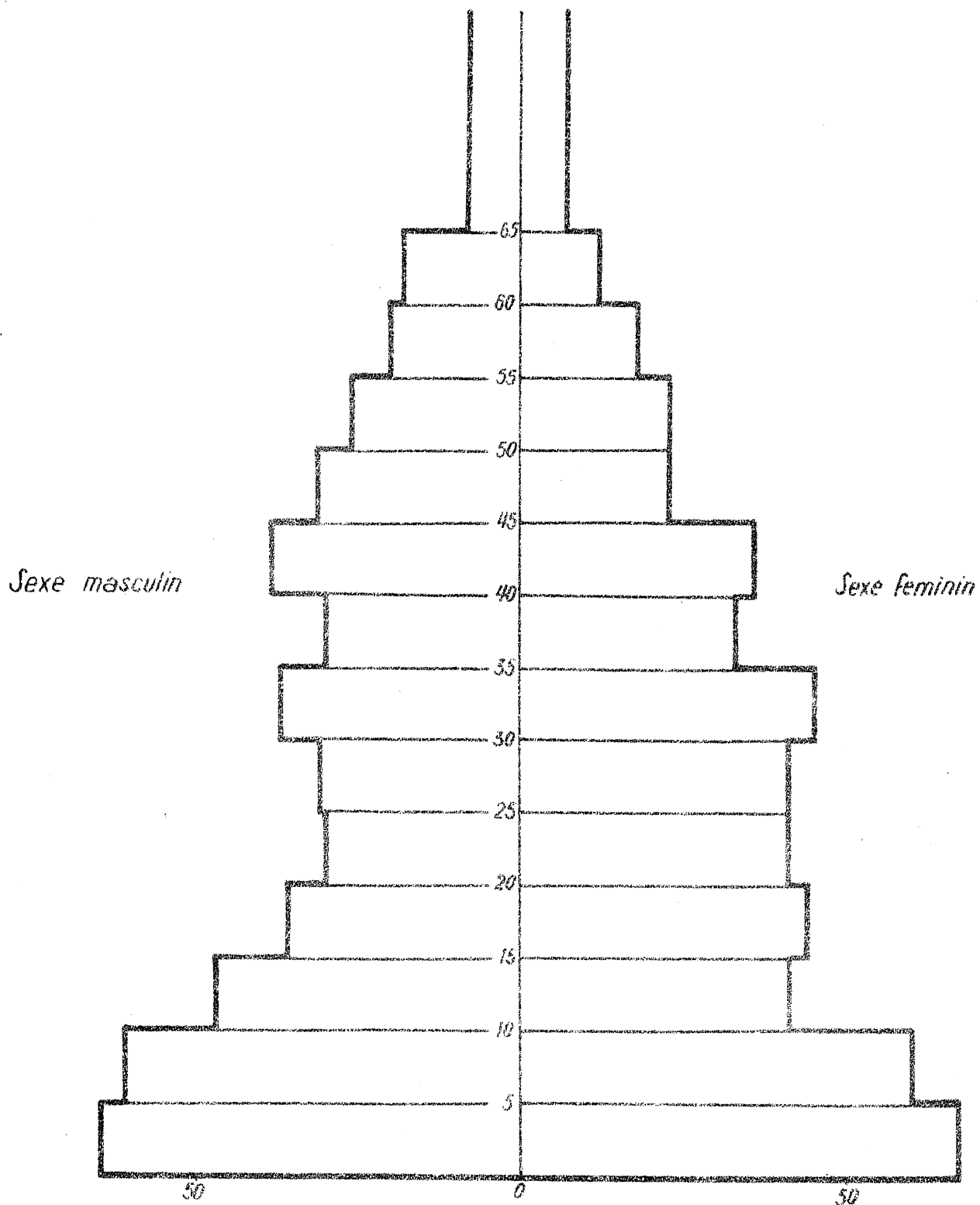
Tableau 11 - Répartition par sexe et par âge de la Population de la sous-préfecture d'Ankazoabo

A G E	S.M.		S.F		ENSEMBLE		Rapport de Masculinité
	Ch. absolu	%	Ch. absolu	%	Ch. absolu	%	
0 - 4 ans	1.710	65	1.737	67	3.447	132	98
5 - 9 ans	1.569	61	1.540	60	3.109	121	102
10 - 14 ans	1.183	47	1.080	41	2.263	88	111
15 - 19 ans	919	36	1.137	44	2.056	80	80
20 - 24 ans	769	30	1.046	41	1.815	71	74
25 - 29 ans	802	31	1.014	41	1.816	72	78
30 - 34 ans	927	37	1.123	45	2.050	82	83
35 - 39 ans	762	30	824	33	1.586	63	93
40 - 44 ans	938	38	900	36	1.838	74	105
45 - 49 ans	763	31	602	23	1.365	54	129
50 - 54 ans	653	26	562	23	1.215	49	117
55 - 59 ans	501	20	438	18	939	38	116
60 - 64 ans	453	18	287	12	740	30	159
65 ans et +	592	24	551	22	1.143	46	108
TOTAL	12.541	494	12.841	506	25.382	1.000	98

... / ...

PYRAMIDE DES AGES

(Répartition en ‰)



La répartition par sexe et par âge de la population de l'ensemble de la sous-préfecture est donnée au tableau 11 d'une part en effectif absolu d'autre part en pour mille. La pyramide des âges est tracée au graphique N°3.

La première caractéristique qui attire l'attention lorsqu'on regarde cette pyramide est sa forme aplatie. La base de la pyramide est étroite et le rétrécissement observé à mesure que l'âge augmente se fait d'une manière lente. Cette forme de pyramide est particulière à la province de Tuléar (pyramide des âges de la province de Tuléar et de l'A.M.V. R. de Morondava) il semble toutefois que l'aplatissement soit encore plus accentué dans la sous-préfecture d'Ankazoabo. Pour l'ensemble de Madagascar et dans plusieurs monographies étudiées par l'I.N.S.R.E., on a toujours obtenu des pyramides à base large et à rétrécissement rapide.

La proportion des personnes âgées de moins de 15 ans est de 34,1% pour la sous-préfecture d'Ankazoabo, ce qui est très faible si l'on compare ce pourcentage avec ceux obtenus pour :

- Madagascar	: 46,5 %
- Province de Tananarive	: 49,0 %
- Province de Fianarantsoa	: 47,9 %
- Province de Tamatave	: 48,5 %
- Province de Majunga	: 42,5 %
- Province de Tuléar	: 39,7 %
- Province de Diégo-Suarez	: 45,6 %

Si nous comparons la proportion des jeunes dans la sous-préfecture d'Ankazoabo à celle observée dans d'autres sous-préfectures, ce pourcentage est très faible à Ankazoabo car dans la sous-préfecture de Mandritsara cette proportion est de 50,4%, dans celle de Maroantsetra elle s'élève à 48,5% .

En ce qui concerne la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans on trouve 7,6% pour l'ensemble des deux sexes. Ce chiffre est assez élevé si on le compare à l'ensemble de l'île où l'on trouve 5,8% pour les deux sexes réunis.

Il en résulte alors qu'avec la population de la sous-préfecture d'Ankazoabo on est en présence d'une population qui a atteint un degré de vieillissement beaucoup plus avancé que l'ensemble de la population malgache. L'on sait que le vieillissement d'une population est la conséquence d'une baisse de la natalité. Peut-on donc en conclure que la fécondité dans la sous-préfecture d'Ankazoabo est plus faible que celle observée dans l'ensemble de l'île. Déjà, lors de l'enquête par sondage en 1966 on a vu que la fécondité dans la province de Tuléar est nettement plus faible que dans les autres provinces. Si l'on prend comme indice de fécondité, la descendance finale atteinte, elle est de 3,4 dans la province de Tuléar alors qu'elle est 4,5 pour l'ensemble de l'île. D'après les mesures et l'analyse démographique que l'on a pu effectuer au sein de la population de la province de Tuléar, on peut affirmer qu'il existe une différence significative de la fécondité entre la province de Tuléar et le reste de Madagascar. Cependant la recherche de la causalité de cette différence s'avère très difficile, beaucoup d'hypothèses ont été émises : importance des maladies vénériennes, existence de maladie endémique défavorable à la fécondité, sous alimentation, importance de la stérilité, climat, forte émigration vers d'autres provinces au sein de la population en âge de procréer, mobilité conjugale etc...., la limitation des naissances étant bien entendu exclue .

Le tracé de la pyramide des âges présente un creux dans les groupes d'âges 20-25 ans, 25-30 ans et 35-40 ans dans l'ensemble des deux sexes, ainsi que dans le groupe 10-15 ans chez les personnes de sexe féminin. Le déficit des filles de 10-15 ans peut s'expliquer par le fait que c'est dans ce groupe d'âges que les filles atteignent la puberté, il en résulte que celles qui sont précoces sont classés dans le groupe 15-20 ans et celles qui sont beaucoup plus tardives sont considérées comme ayant moins de 10 ans, d'où sous-estimation des effectifs de 10-15 ans. Remarquons en outre que le déficit des effectifs d'âges 20 à 30 ans se retrouve dans toutes les pyramides des âges établies à Madagascar quelque soit la région étudiée. Le groupe de 20 à 30 ans représente en effet la génération née au cours de la décade 1940-1949, période qui fut troublée par de nombreux événements extérieurs et intérieurs.

Le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) évolue de la manière suivante selon l'âge : pour le groupe 0-4 ans ce rapport vaut 98, il croit ensuite pour atteindre un maximum (111) à 10-14 ans il décroît ensuite jusqu'à un minimum 74 à 20-24 ans et il augmente ensuite d'une manière irrégulière jusqu'aux âges élevés. Notons que la variation du rapport de masculinité en fonction de l'âge dans la sous-préfecture d'Ankazoabo est identique à celle de l'ensemble de l'île et que le tracé de la courbe a une allure semblable à celle observée dans divers pays africain. L'explication du minimum à 10-14 ans est la même que celle donnée pour expliquer le déficit de filles de 10 à 14 ans. L'excédent d'hommes après 40 ans est dû probablement à la tendance des hommes à se vieillir et celle des femmes à se rajeunir.

Graphique n°4.

RAPPORT DE MASCULINITE SELON L'AGE

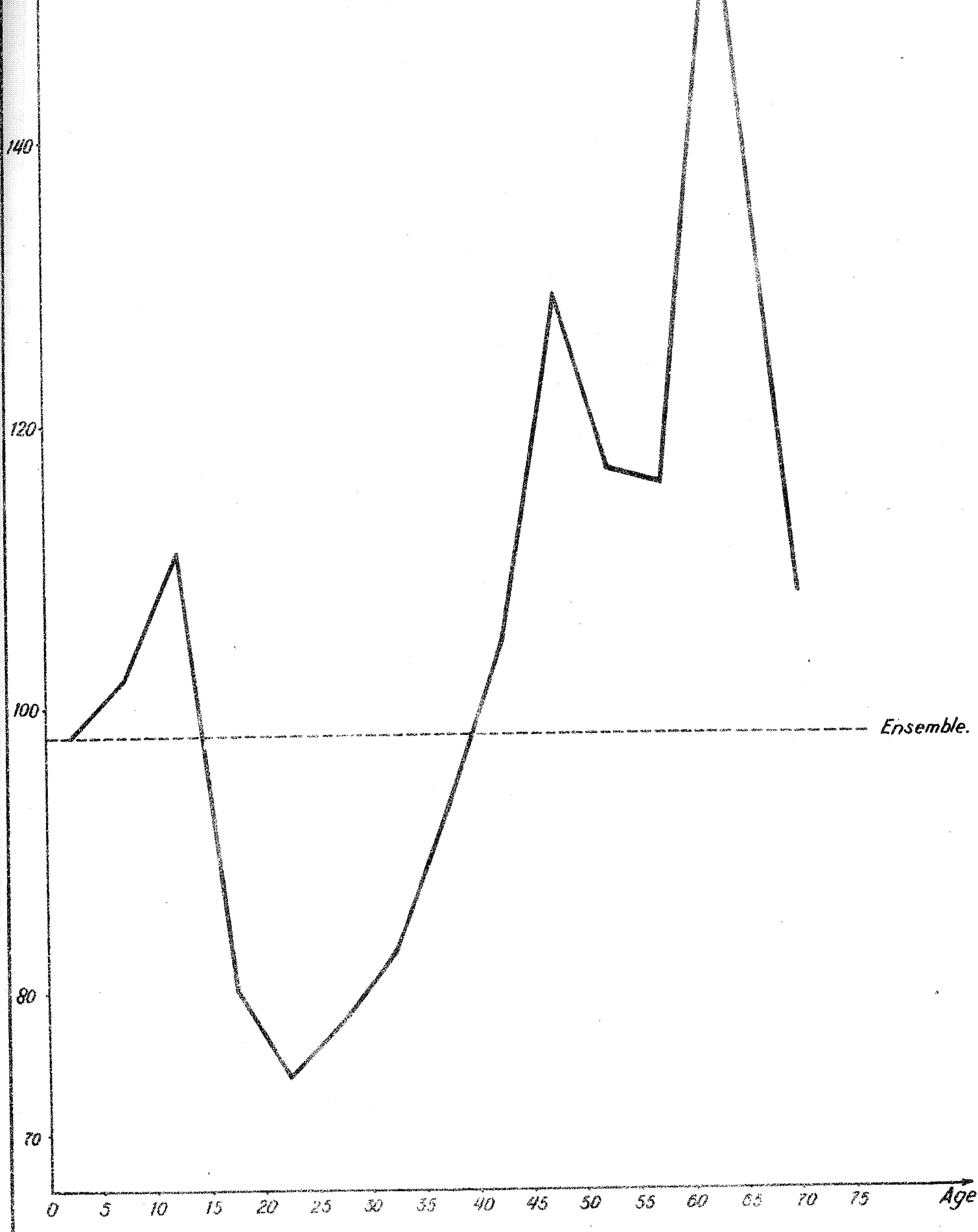


Tableau 12 - Répartition de la population selon le sexe, les grands groupes d'âges dans chaque commune

A G E	Ankazoabo ville			Commune d'Ankazoabo			Commune de Berenty			Commune de Tandrano			Commune d'Andranomafana		
	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble	S.M.	S.F.	Ensemble
0 - 14 ans	45,1	43,5	44,3	34,2	32,5	33,3	34,9	32,1	33,5	33,8	33,3	33,6	31,6	32,7	32,2
15 - 19 ans	50,5	52,7	51,6	56,8	60,5	58,7	56,0	60,9	58,4	57,9	59,9	58,9	59,3	60,6	59,9
60 ans et +	4,4	3,8	4,1	9,0	7,0	8,0	9,1	7,0	8,1	8,3	6,8	7,5	9,1	6,7	7,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau ci-dessus montre que le milieu rural a atteint un degré de vieillissement beaucoup plus important que la ville, la proportion de vieillards de plus de 60 ans passe du simple au double quand on quitte la ville d'Ankazoabo pour les communes rurales environnantes.

Par contre le pourcentage de jeunes de moins de 14 ans est nettement plus important à Ankazoabo que dans le rural. Cette différence est due probablement à une émigration des adolescents de la campagne vers la ville pourvue d'écoles, plus qu'à une fécondité différentielle. Notons toutefois que l'existence d'une fécondité différentielle entre la ville et la campagne dans la sous-préfecture d'Ankazoabo n'est pas à rejeter d'une manière systématique. Pour le moment nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses, mais actuellement l'INSRE mène une enquête suivie dans la région d'Ankazoabo permettant d'obtenir divers renseignements sur la fécondité et la mortalité. Les résultats de cette enquête nous fournira sans doute une explication sur ce phénomène démographique observée dans la sous-préfecture d'Ankazoabo.

CHAPITRE IV

SCOLARISATION DES ENFANTS AGES DE 5 ANS ET PLUS

Le nombre total d'élèves inscrits dans le secondaire et le primaire est de 1957, 53% garçons et 47% filles.

Sur le graphique n°5 ont été tracées les courbes de variation du taux de scolarisation selon l'âge pour la sous-préfecture d'Ankazoabo d'une part et pour l'ensemble de Madagascar, sexe réuni, d'autre part. Ce graphique montre que la zone étudiée est encore très faiblement scolarisée par rapport au reste de la nation. Bien entendu, les taux de scolarisation de l'ensemble de Madagascar sont gonflés par la présence de nombreuses grandes villes, cependant si nous comparons par exemple la scolarisation de la sous-préfecture d'Ankazoabo avec celle de l'ensemble des communes rurales de la sous-préfecture de Maroantsetra la différence est énorme.

L'allure des courbes de scolarisation est toujours la même quelle que soit la population étudiée. Partie d'un niveau très bas à cinq ans, la courbe croit jusqu'à un maximum, atteint vers 11-12 ans, puis décroît ensuite. Une particularité que l'on retrouve ici à Ankazoabo, ainsi que dans l'ensemble de l'île et dans de nombreux pays africains, c'est le creux observé sur la courbe à 10 ans. Ceci est dû à l'attraction des âges ronds, l'effectif des enfants de 10 ans est ainsi surestimé d'où diminution du taux de scolarisation à cet âge.

Si le phénomène étudié est ⁱⁿ⁻variable dans le temps, c'est à dire que la scolarisation dans la sous-préfecture d'Ankazoabo ne change pas du tout quelle que soit l'époque, on peut considérer les pourcentages de scolarisés à chaque âge en 1969, comme taux de scolarisation à chaque âge vécu par une génération. Dans ces conditions le taux de scolarisation à chaque âge est un indice cumulatif, il en résulte alors que la partie croissante de la courbe constitue des entrées et la partie décroissante des sorties. Les premières inscriptions à l'école s'arrêtent donc au moment où la courbe passe par un maximum.

De cette analyse on peut déduire que la fréquentation scolaire est beaucoup plus précoce chez les garçons que chez les filles. D'une part les premières inscriptions s'arrêtent à 11 ans chez les garçons alors qu'elle ne s'arrêtent qu'à 12 ans chez les filles. D'autre part, de l'ensemble des enfants qui fréquente l'école dans une génération, 84% des garçons sont déjà inscrit à 10 ans alors qu'il n'y a que les 75% des filles qui sont inscrites. Par contre les filles quittent l'école beaucoup plus tôt que les garçons.

Comme indices synthétiques, il est possible de calculer ceux préconisés par l'UNESCO.

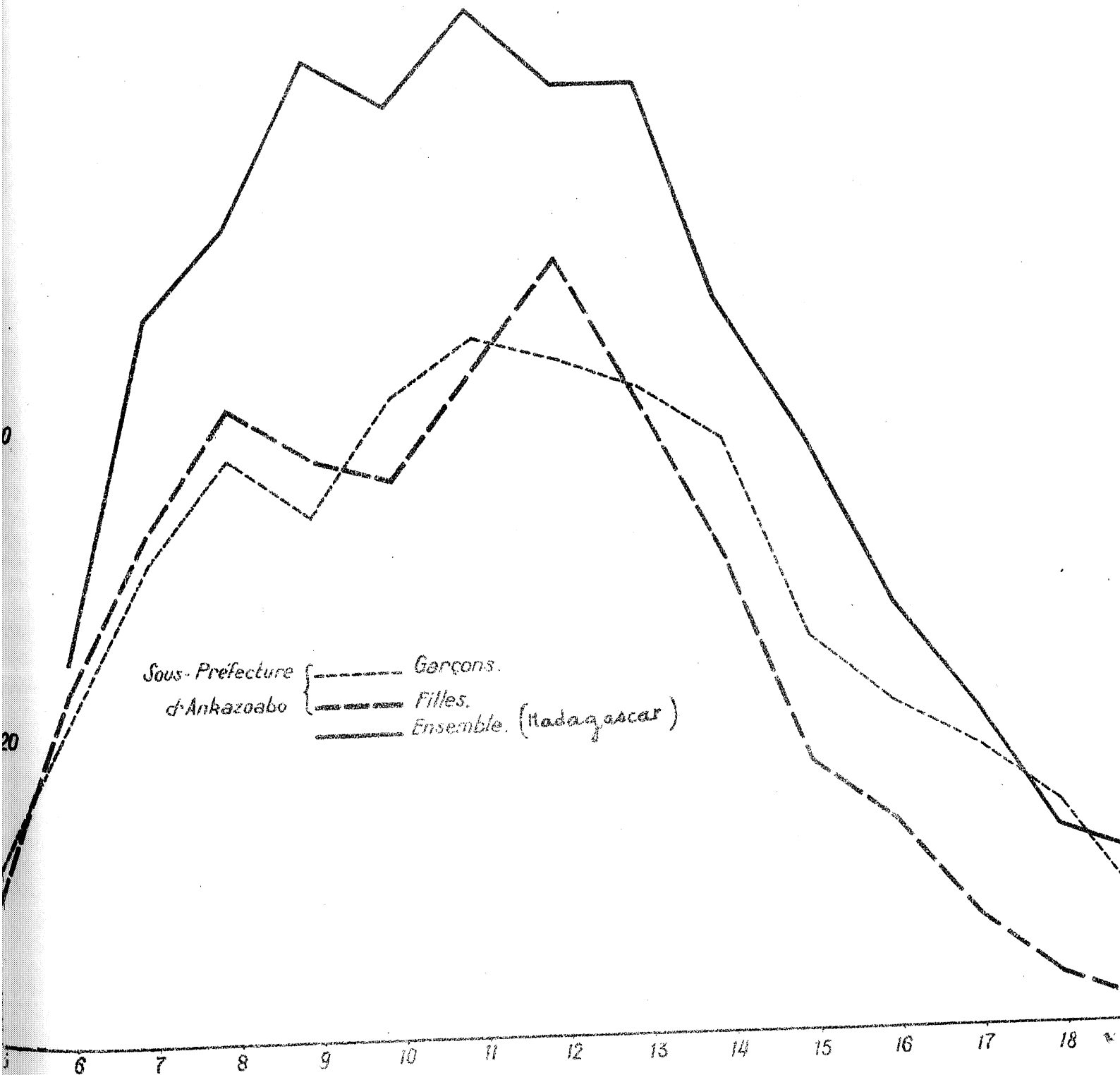
1° - Taux non ajusté d'inscription scolaire pour le 1er degré (rapport de l'effectif scolaire du primaire et de la population de 5-14 ans). Ce taux est de 33,3% dans l'ensemble de la sous-préfecture (33,2% pour les garçons, et 33,4% pour les filles). Dans chaque commune ce taux s'établit comme suit :

- Ankazoabo-ville	: 82,3 %	dont garçons : 82,1 %	et filles : 82,6%
- Commune d'Ankazoabo	: 19,5 %	dont garçons : 21,3 %	et filles : 17,6%
- Commune de Berenty	: 42,6 %	dont garçons : 42,2 %	et filles : 43,0%
- Commune de Tandrano	: 18,6 %	dont garçons : 16,7 %	et filles : 20,6%
- Commune d'Andranomafana	: 22,7 %	dont garçons : 18,7 %	et filles : 26,7%

.../...

TAUX DE SCOLARISATION SELON L'AGE ET LE SEXE

Taux de scolarisation.



2° - Taux non ajusté d'inscription scolaire pour le second degré (rapport de l'effectif scolaire du secondaire et la population de 15-19 ans). Ce taux est de 13,5% dans l'ensemble de la sous-préfecture (18,2% pour les garçons et 8,9% pour les filles). Dans chaque commune on a :

- Ankazoabo-ville : 54,7% dont garçons : 76,8% et filles : 34,4%
- Commune d'Ankazoabo : 4,9% dont garçons : 6,4% et filles : 3,9%
- Commune de Berenty : 13,9% dont garçons : 17,7% et filles : 10,8%
- Commune de Tandrano : 1,8% dont garçons : 2,1% et filles : 1,7%
- Commune d'Andranomafana : 3,1% dont garçons : 3,8% et filles : 2,7%

La première constatation que l'on peut faire quand on observe l'ensemble de ces rapports, c'est la supériorité du taux de scolarisation féminine dans le primaire par rapport à celui des garçons. En revanche dans le secondaire la présence masculine est plus fréquente que celle des filles. Ceci est dû au fait qu'à la première inscription à l'école les filles sont plus nombreuses que les garçons mais l'abandon scolaire est beaucoup plus rapide et important chez les filles que chez leurs camarades masculins.

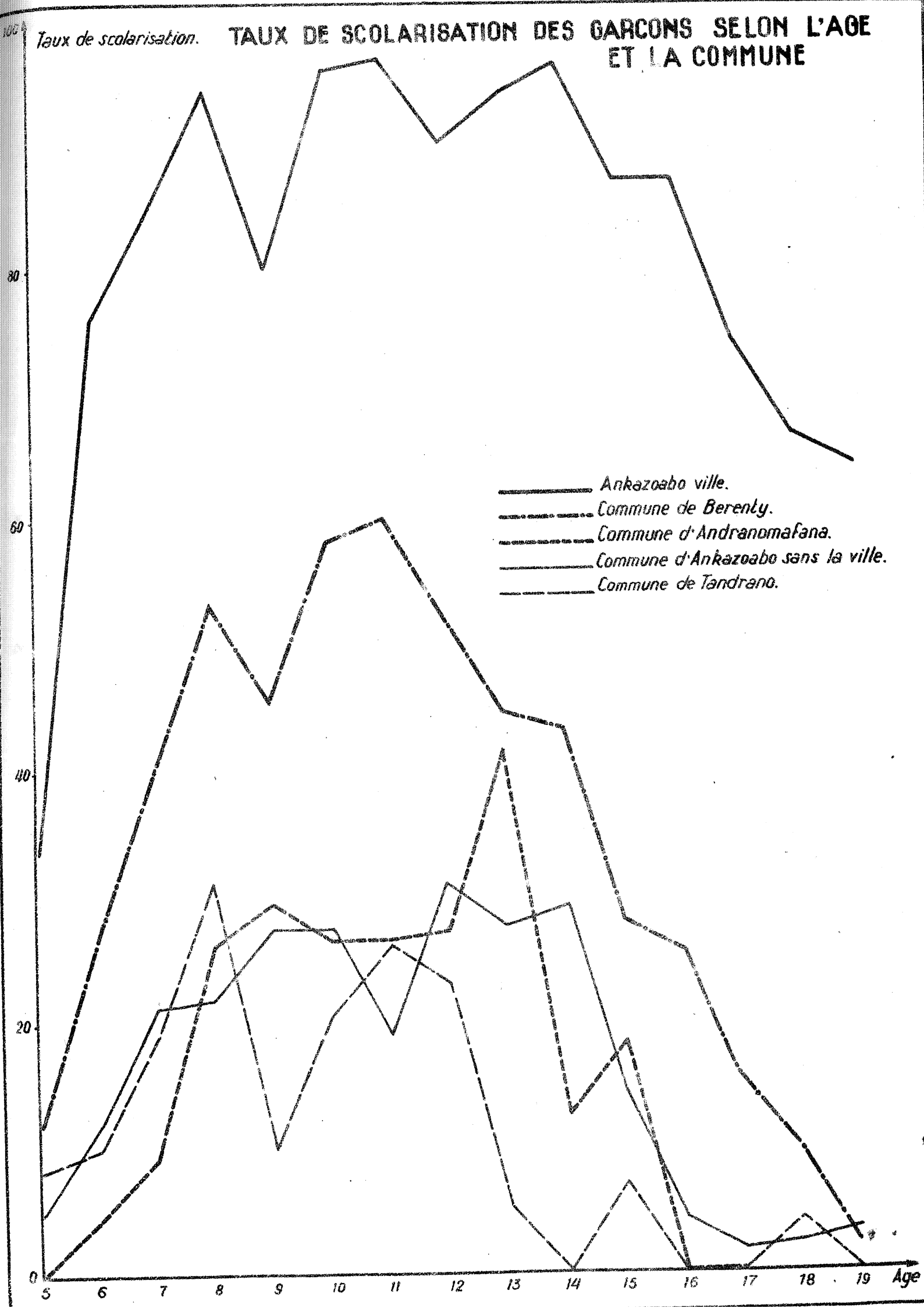
Remarquons que la supériorité du taux de scolarisation féminin à celui des garçons est un phénomène assez bizarre car normalement on devrait s'attendre à ce que ce taux soit supérieur chez les garçons. Peut-être assiste-t-on à une évolution de mentalité qui tend à faire disparaître la discrimination des sexes dans l'envoi des enfants à l'école.

Tableau 13 - Scolarisation des enfants âgés de 5 ans et plus.

A G E	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Effectif	Nombre d'élèves	Taux de scolarisation	Effectif	Nombre d'élèves	Taux de scolarisation
5 ans	384	40	11 %	337	31	9 %
6 ans	316	65	21,0%	302	68	22,5%
7 ans	299	89	30,0%	308	98	31,8%
8 ans	291	106	36,4%	294	119	40,5%
9 ans	279	91	32,6%	299	110	36,8%
10 ans	323	131	40,6%	263	94	35,7%
11 ans	224	99	44,2%	205	87	42,4%
12 ans	229	100	43,7%	200	96	48,0%
13 ans	216	87	40,3%	215	85	39,5%
14 ans	191	77	40,3%	197	56	28,4%
15 ans	231	57	24,7	254	42	16,5%
16 ans	170	36	21,2%	221	29	13,1%
17 ans	193	33	17,1%	232	16	6,9%
18 ans	144	20	13,9%	173	6	3,5%
19 ans	181	12	6,6%	257	3	1,2%
20 ans et +		10			4	
TOTAL		1.053			924	

Taux de scolarisation.

TAUX DE SCOLARISATION DES GARÇONS SELON L'AGE ET LA COMMUNE



Graphique 6.b.
Taux de scolarisation.

TAUX DE SCOLARISATION DES FILLES SELON L'AGE ET LA COMMUNE

- Antananarivo ville.
- - - Commune de Berenty.
- . - Commune d'Andranomafana.
- Commune de Tandrano.
- - - Commune d'Ankazoabo sans la ville.

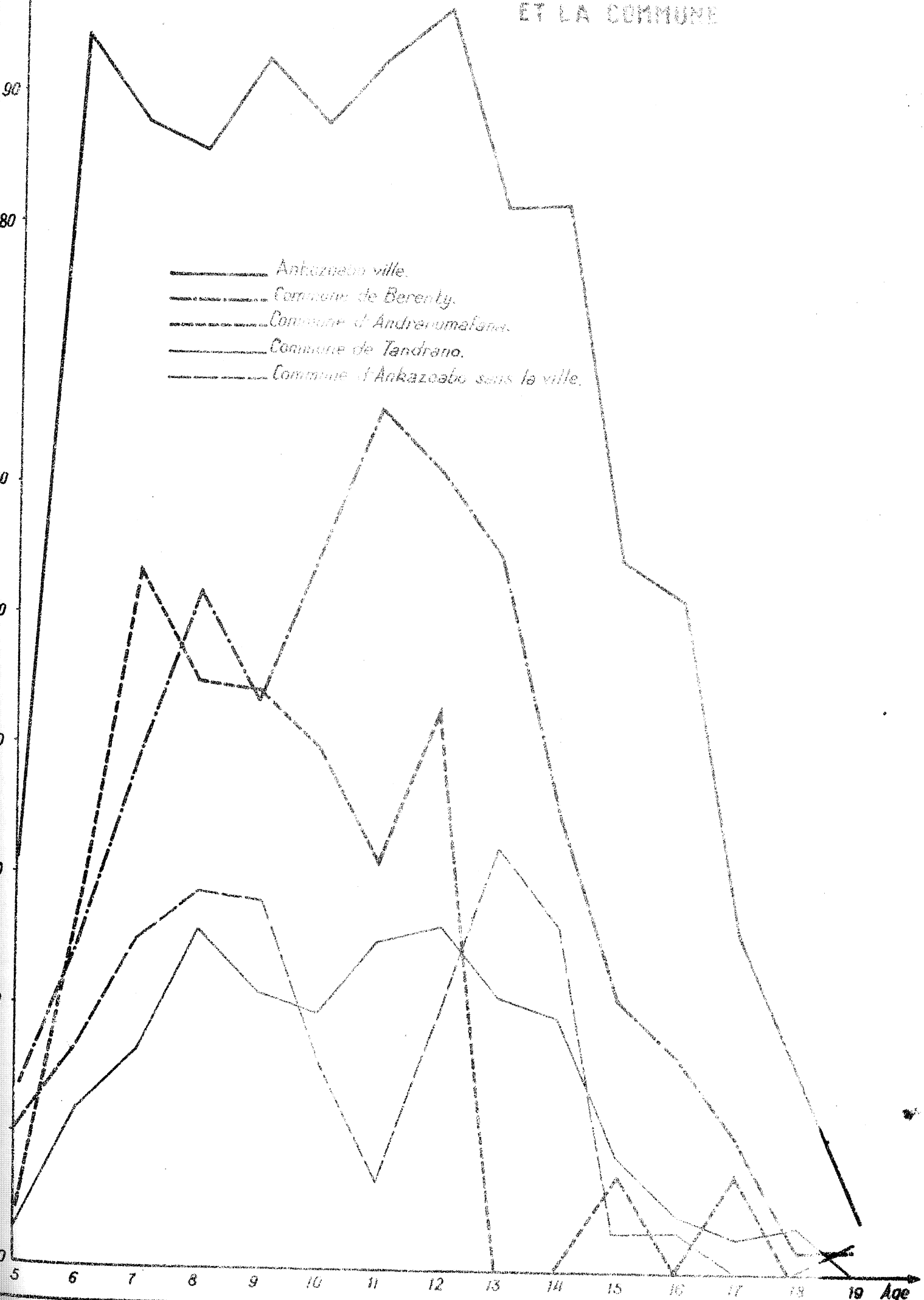


Tableau 14 - Taux de scolarisation selon l'âge et la commune

A G E	Ankazoabo ville		Commune d'ANKAZOABO		Commune de Berenty		Commune de Tandrano		Commune d'Andranomafana	
	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.
5 ans	34,2%	29,6%	5,2%	3,2%	12,3%	13,3%	8,3%	10,5%	-	4,3%
6 ans	76,0%	94,4%	12,1%	11,9%	27,9%	24,7%	10,0%	16,7%	4,3%	27,1%
7 ans	84,6%	88,0%	21,1%	16,5%	39,1%	38,8%	18,9%	25,0%	9,1%	53,3%
8 ans	94,4%	85,7%	22,1%	25,8%	53,2%	51,8%	31,3%	28,8%	26,1%	45,0%
9 ans	80,0%	92,6%	27,4%	21,0%	45,5%	43,5%	10,0%	28,2%	29,4%	44,4%
10 ans	95,6%	87,5%	27,5%	19,5%	57,9%	54,8%	20,4%	16,0%	26,6%	40,0%
11 ans	96,6%	92,9%	19,1%	25,0%	60,0%	66,1%	26,1%	6,6%	26,6%	31,3%
12 ans	90,0%	96,6%	30,9%	26,5%	52,1%	61,1%	23,1%	19,2%	27,3%	42,8%
13 ans	93,7%	81,5%	27,6%	20,9%	44,6%	54,7%	5,3%	32,1%	41,6%	-
14 ans	96,1%	81,8%	29,3%	19,2%	43,3%	35,0%	-	26,1%	12,5%	-
15 ans	86,9%	54,5%	14,5%	8,8%	28,0%	20,8%	6,9%	2,8%	18,2%	7,1%
16 ans	86,9%	51,8%	4,4%	4,4%	25,5%	16,4%	-	3,0%	-	-
17 ans	74,2%	26,1%	1,8%	2,6%	15,3%	10,3%	-	-	-	7,1%
18 ans	66,6%	15,8%	2,3%	3,5%	9,5%	1,7%	4,1%	-	-	-
19 ans	64,3%	5,0%	3,6%	-	2,3%	1,8%	-	2,1%	-	-

Comme on devrait s'y attendre la ville d'Ankazoabo est la mieux scolarisée dans l'ensemble de la sous-préfecture. Vient ensuite la commune de Berenty, ce qui montre que la scolarisation dans une commune s'améliore lorsqu'il existe dans cette dernière une agglomération de plus de 800 habitants. La concentration de la population est un facteur très important pour la scolarisation; en effet dans une région où l'habitat est très dispersé, les élèves doivent effectuer de long trajet pour rejoindre l'école. En particulier dans le milieu rural malgache où les moyens de transport sont absolument inexistant, les parents d'enfants en âge d'aller à l'école préfèrent ne pas envoyer leurs progénitures, même s'ils en avaient le désir.

CHAPITRE V
LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Au cours des précédentes enquêtes réalisées par l'INSRE, au lieu de demander la dernière classe suivie on a essayé d'obtenir le degré d'alphabétisation en distinguant ceux qui savent :

- Lire le Malgache
- Lire le Français
- Lire et écrire le Malgache
- Lire et écrire le Français.

En adoptant cette liste, cela implique qu'une personne sachant écrire est capable de lire et comprendre un texte. Cependant l'expérience montre que nombreux sont ceux qui savent écrire ou signer leurs noms mais qui sont absolument incapables d'écrire autre chose et de lire, et qui se déclare "sait écrire" donc "sait lire". Aussi pour Ankazoabo avons-nous changé de méthode et l'on a demandé la dernière classe suivie. Là encore on se heurte à une difficulté majeure du fait qu'une personne n'ayant jamais été à l'école n'est pas automatiquement analphabète. La recherche d'un critère adéquat à Madagascar pour apprécier le niveau d'instruction est un problème très délicat qui nécessite beaucoup de réflexion et d'expérience.

Dans la sous-préfecture d'Ankazoabo, la proportion des personnes n'ayant jamais été à l'école augmente avec l'âge, ce qui montre que la scolarisation se généralise de plus en plus, les jeunes générations sont mieux scolarisées que les anciennes. Par ailleurs la scolarisation chez les filles est plus récente que chez les hommes.

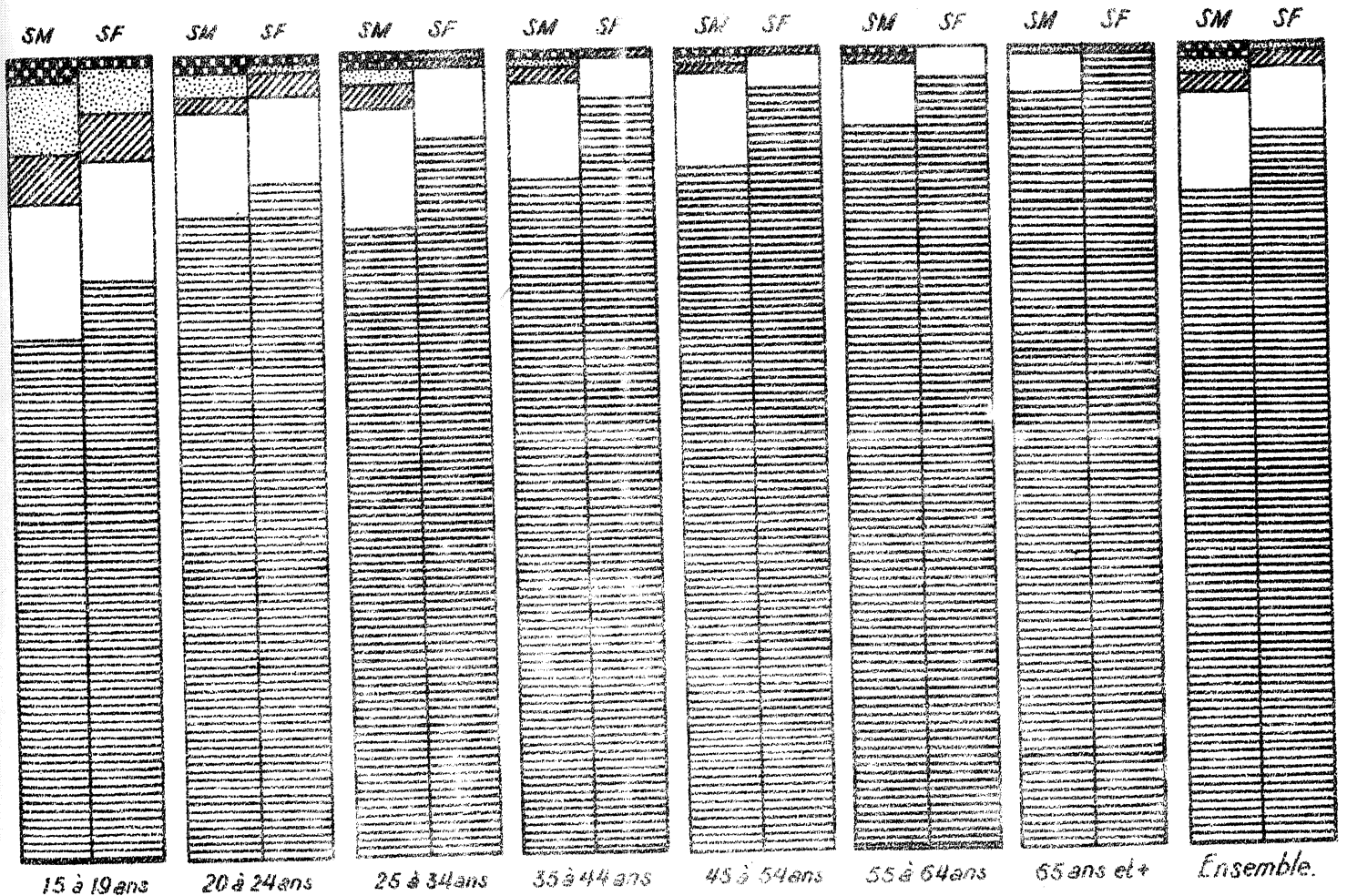
Notons enfin que le niveau d'instruction dans la ville d'Ankazoabo est nettement plus élevé que dans le reste de la sous-préfecture, ce qui est normal étant donné la présence de nombreux organismes administratifs et de plusieurs établissements scolaires primaires et secondaires, le bon fonctionnement de ces organes propres aux centres urbains nécessite la présence d'un grand nombre de personnel qualifié.





Tableau 15 - Répartition de la Population de 15 ans et plus selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

A G E	N'a jamais été à l'école		12 ^e à 9 ^e		8 ^e et 7 ^e		6 ^e à 4 ^e Secun. et Techn.		3 ^e me à Term. Sec. et Tech.		Supérieur		TOTAL	
	S.M	S.F	S.M	S.F	S.M	S.F	S.M	S.F	S.M	S.F	S.M	S.F	S.M.	S.F.
15 à 19 ans	65	72	17	15	6	6	9	6	3	1	-	-	100	100
20 à 24 ans	80	84	13	11	2	3	3	1	2	1	-	-	100	100
25 à 34 ans	78	89	15	9	3	1	2	1	2	-	2	-	100	100
35 à 44 ans	84	94	12	5	2	1	1	-	1	-	2	-	100	100
45 à 54 ans	85	95	12	4	1	1	1	-	1	-	-	-	100	100
55 à 64 ans	90	96	8	4	1	-	-	-	1	-	-	-	100	100
65 ans et +	94	98	5	1	5	1	1	-	5	-	-	-	100	100
TOTAL	82	89	12	8	2	2	2	1	2	-	2	2	100	100

Graphique n° 7

REPARTITION DE LA POPULATION D'AGES DE PLUS DE 15 ANS SELON L'AGE LE SEXE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION



 No jamais été à l'école.
 12^e à 9^e
 8^e à 7^e
 6^e à 4^e
 3^e à Terminale.

CHAPITRE VI

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

On appelle actif toute personne âgée de plus de 10 ans, exerçant au moment de l'enquête un métier donnant lieu à un revenu ou rémunération en espèce ou en nature et les aides familiaux.

On a classé comme inactifs, les chômeurs, les écoliers âgés de plus de 10 ans, les retraités et les ménagères.

Tableau 7 -

A G E	Sexe Masculin				Sexe Féminin			
	Inac-tifs	Actifs agri-coles	Actifs non agri-coles	TOTAL	Inac-tifs	Actifs agri-coles	Actifs non agri-coles	TOTAL
10 - 14 ans	63	37	0	100	69	31	0	100
15 - 54 ans	6	89	5	100	25	70	5	100
55 ans et +	3	89	5	100	37	60	3	100
TOTAL	14	82	4	100	33	64	3	100

Le tableau ci-dessus montre la précocité des jeunes à exercer une activité professionnelle, dans le groupe d'âge 10-14ans, 37% des garçons et 31% des filles travaillent déjà. Remarquons cependant que plus des 99% de ces jeunes travailleurs sont des aides familiaux donc main-d'oeuvre gratuite dans le cadre familial.

D'autre part, dans une région où dominent les activités agricoles, il est très difficile de fixer un âge supérieur limite à la population active. L'individu continue à travailler tant qu'il peut, son activité réelle diminuant peu à peu, ce qui explique le pourcentage anormalement élevé des actifs âgés de 55 ans et plus.

Secteur d'activité :

La sous-préfecture d'Ankazoabo est une zone essentiellement agricole, et 95% de la population active vit de l'agriculture. Comme le montre le tableau N°12, les quelques actifs qui ne sont pas dans le secteur primaire sont employés dans l'administration générale ou tiennent un petit commerce, quant aux femmes non agriculteurs, elles se consacrent surtout à l'artisanat, notamment dans la confection de nattes et de corbeilles. Parmi les activités non agricoles, les services tiennent également une place importante. On entend par "service", l'ensemble des activités qui a pour vocation de rendre services aux particuliers; la rubrique comporte donc, outre les services domestiques, le spectacle, la coiffure, la gargoterie, l'hôtellerie et l'enseignement privé.

Dans l'ensemble de la sous-préfecture 98% de la population active relève du secteur privé, les 2% restant sont dans l'administration. Ceci était à prévoir étant donné l'importance des agriculteurs.

Professions individuelles :

Les principales professions exercées dans la sous-préfecture sont données dans le tableau n°19.

Remarquons le nombre considérable d'exploitants agricoles, on en dénombre en tout 7.576. Selon la monographie publiée par la sous-préfecture d'Ankazoabo, la superficie totale cultivée dans la circonscription est de 6.247 hectares. L'agriculteur a en moyenne 0,82 ha de terrain à exploiter. On est en présence d'une agriculture traditionnelle où chaque ménage exploite une petite parcelle de terre.

Tableau 13 - Répartition de la population de 10 ans et plus selon l'âge, le sexe et les grands secteurs d'activité.

Secteur d'activité	Sexe Masculin				Sexe féminin				EN-SEMBLE
	10 à 14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10 à 14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Agriculture, Elevage et Forêt	448	5.782	1.371	7.601	337	5.065	767	6.169	13.770
Pêche	-	-	-	-	-	1	-	1	1
Artisanat, industrie..	1	23	3	27	4	191	26	221	248
Commerce	1	48	9	58	-	23	8	31	89
Bâtiment, T.P.	1	11	1	13	-	-	-	-	13
Transport, Manutention Télécommunication.....	1	26	2	29	-	-	-	-	29
Administration	-	164	7	171	-	9	-	9	180
Santé	-	7	-	7	-	6	1	7	14
Service	1	75	7	83	-	36	3	39	122
Inactifs :									
- Eleves	488	171	-	659	416	100	-	516	1.175
- Autres	243	225	146	614	324	1.777	472	2.573	3.187
TOTAL	1.184	6.532	1.546	9.262	1.081	7.208	1.277	9.566	18.828

Tableau 19 - Répartition de la Population active de 10 ans et plus selon l'âge, le sexe et la Profession.

Profession	Sexe Masculin				Sexe Féminin				EN-SEMBLE
	10 à 14 ans	15 à 54 ans	55 ans et +	Total	10 à 14 ans	15 à 54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	36	4.855	1.312	6.203	23	1.177	413	1.613	7.816
Travailleur agricole	411	860	52	1.323	312	3.849	351	4.512	5.835
Agronome et spécialiste assimilé	-	16	1	17	-	1	-	1	18
Travailleur forestier	-	50	2	52	-	1	-	1	53
Commerçant	1	41	9	51	-	23	8	31	82
Gérant d'hotel, Café, restaurant	1	22	3	26	-	25	2	27	53
Agent administratif et assimilé	-	132	10	142	-	3	-	3	145
Instituteur	-	28	-	28	-	8	-	8	36
Médecin et travailleur assimilé	-	5	-	5	-	4	1	5	10
Sculpteur, Ebéniste et Menuisier	-	19	2	21	-	-	-	-	21
Tresseur	-	-	-	-	4	147	22	173	173
Couturier, Tailleur, Tapissier	-	4	-	4	-	51	6	57	61
Ouvrier, Manoeuvre et conducteur d'engin	1	61	3	65	-	-	-	-	65
Membre du clergé	-	12	2	14	-	-	-	-	14
Autres	2	31	4	37	1	12	1	14	51
T O T A L	452	6.136	1.400	7.988	340	5.301	804	6.445	14.433

Tableau 20 - Nombre de ménages cultivant les variétés suivantes :

Cultures	Nombre de ménages pratiquant la culture de	Pourcentage par rapport à l'ensemble des ménages agricoles	Pourcentage par rapport à l'ensemble des ménages
Riz	4.902	71%	66%
Maïs	1.338	19%	17%
Haricots	141	2%	2%
Pois du Cap	74	1%	1%
Pomme de terre	155	2%	2%
Voanjobory	69	1%	1%
Manioc	5.130	74%	67%
Patates	1.532	22%	20%
Saonjo	429	5%	6%
Arachides	2.836	41%	37%
Bananes	789	12%	10%
Coton	217	3%	3%

Dans l'ensemble l'agriculture est encore du type traditionnel : le chef de ménage aidé des membres de la famille/exploite un terrain souvent acquis par héritage. Le tableau ci-dessus montre que la monoculture est peu à peu abandonnée, mais les produits vivriers sont en totalité autoconsommés.

La sous-préfecture d'Ankazoabo consomme beaucoup de manioc, ce féculent avec le riz constituent l'aliment de base de la population, ce qui explique que près des 3/4 des ménages agricoles en cultivent.

Le nombre relativement important de ménage cultivant de la banane porterait à croire que la sous-préfecture d'Ankazoabo est un grand producteur de bananes, ceci n'est qu'une apparence statistique car en réalité dans la sous-préfecture, il n'existe pas de grande plantation de bananes; un agriculteur ayant dans son exploitation un pied de banane est recensé comme cultivant de la banane. La production de ce fruit sert uniquement à la consommation locale.

La culture du coton dans la sous-préfecture d'Ankazoabo remonte assez loin. La C.F.D.T. (1) s'installe dans la région en 1959, en 1961 la surface cultivée en coton plafonne à 200-300 hectares. Chaque village désigne un délégué qui représente le village en "conseil de secteur". Le nombre de cultivateurs associés s'accroît ainsi que la surface cultivée en coton, cependant que le rendement baisse à partir de 1964. Le coton était acheté à 20 FMG/Kg au paysan. A partir de 1965 les subventions extérieures sont supprimées et C.F.D.T. veut acheter de coton à 15 FMG/Kg. Cette mesure est rapportée pour la campagne 1965-1966 mais acquise pour la campagne 66-67, ce qui décourage les paysans. La C.F.D.T. part. En tout 1.600 ha ont été aménagés.

(1) - Compagnie des Fibres

La C.E.A.M.P. (2) prend l'affaire en main et crée la Z.E.R. (3) en Octobre 1967. Le système de rémunération est différent et incite les paysans à cultiver plus et mieux. Actuellement on compte 213 ménages agricoles qui pratiquent la culture du coton ce qui représentent à peine les 3% des ménages agricoles vivant dans la sous-préfecture.

La culture de l'arachide est importante et pratiquée par les 41% des ménages agricoles. Elle s'effectue sous les directives de la Z.E.R. qui donnent aux paysans les conseils utiles et leur louent des tracteurs. La production d'arachide de la région est acheminée dans presque sa totalité vers les huileries de Tuléar.

Tableau 21 - Pourcentage des ménages cultivant les variétés suivantes selon la commune.

	Ankazoabo ville		Commune d'Ankazoabo		Commune de Berenty		Commune de Tandrano		Commune d'Andranomafana	
	% par rapport à l'ensemble des ménages agricoles	% par rapport à l'ensemble des Ménages	% par rapport à l'ensemble des Ménages agricoles	% par rapport à l'ensemble des Ménages	% par rapport à l'ensemble des Ménages agricoles	% par rapport à l'ensemble des Ménages	% par rapport à l'ensemble des Ménages agricoles	% par rapport à l'ensemble des Ménages	% par rapport à l'ensemble des Ménages agricoles	% par rapport à l'ensemble des Ménages.
Riz	41 %	12 %	42 %	40 %	96 %	92 %	81 %	74 %	37 %	79 %
Maïs	40 %	12 %	32 %	31 %	4 %	4 %	8 %	8 %	40 %	36 %
Haricots	3 %	1 %	1 %	1 %	1 %	-	4 %	4 %	3 %	3 %
Pois du Cap	2 %	-	1 %	1 %	-	-	3 %	3 %	2 %	2 %
Pomme de terre	-	-	5 %	5 %	1 %	-	1 %	1 %	-	-
Voanjobory	1 %	-	2 %	2 %	-	-	1 %	1 %	-	-
Manioc	82 %	24 %	82 %	79 %	58 %	56 %	75 %	69 %	89 %	81 %
Patates	28 %	8 %	30 %	29 %	9 %	8 %	22 %	20 %	33 %	30 %
Saonjo	7 %	2 %	7 %	7 %	2 %	2 %	8 %	7 %	14 %	13 %
Arachides	14 %	4 %	68 %	65 %	16 %	16 %	31 %	28 %	10 %	9 %
Bananes	4 %	1 %	11 %	10 %	9 %	8 %	12 %	11 %	29 %	26 %
Coton	22 %	6 %	7 %	7 %	-	-	1 %	-	-	-

(2) - Centre d'Equipement Agricole et de Modernisation du paysannat

(3) - Zone d'Expansion rurale.

La culture de riz s'effectue surtout dans les communes de Berenty, de Tandrano et d'Andranomafana. Dans l'ensemble de ces 3 communes plus de 80% des ménages agricoles cultivent le riz, dans la commune de Berenty 96% d'entre eux pratiquent la riziculture.

Etant donné l'importance de la consommation de manioc dans chaque commune la plupart des agriculteurs en cultive.

L'arachide est surtout cultivée dans la commune d'Ankazoabo; quant à la culture du coton, c'est une exclusivité de la même commune.

On remarque alors que la culture industrielle s'effectue principalement dans les environs d'Ankazoabo.

Elevage :

Tableau 20 - Nombre de Ménages élevant les espèces suivantes :

Elevage	Nombre de ménages élevant des	Pourcentage par rapport à l'ensemble des Ménages agricoles.	Pourcentage par rapport à l'ensemble des Ménages
Boeufs	4.072	59 %	53 %
Porcs	517	8 %	7 %
Moutons-chèvres	139	2 %	2 %
Volailles	4.330	62 %	57 %

L'élevage des bovins est la principale ressource de revenu de la population de sous-préfecture. Ces bêtes sont vendues sur le marché d'Ambalavao, la commercialisation de l'animal est nettement plus importante que celle de la viande.

CHAPITRE VI

INFIRMITE

Les infirmités qui ont été retenues sont celles qui rendent les personnes inaptes au travail. Le tableau ci-dessous donne la répartition des 376 infirmes de la sous-préfecture selon le siège des infirmités.

Nature de l'infirmité	Nombre
Membre	154
Tronc	30
Sens	158
Neuro-psychi- que	34
TOTAL	376

3ème PARTIE

—

A N N E X E

—

LISTE DES VILLAGES PAR COMMUNES
DE LA SOUS-PREFECTURE D'ANKAZOABO

1° - Commune d'ANDRANOMAFANA

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Population administrative
Ambatolahy-Sarodrano	86	132
Ambatolahy-Soaserana	138	237
Ampopoho	52	65
Andonabe	87	95
Andranomafana	240	294
Ankilivalo	42	53
Antamotamo	106	68
Antenina	165	42
Bedoa - Maintirano	96	125
Betoraka	67	69
Bezaha	56	96
Keliambia	97	139
Mahazoarivo	76	59
Mariany	221	201
Morarano	92	63
Tabika	119) 160
Tabika-Morafeno		
TOTAL	1.740	

2° - Commune d'ANKAZOABO

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Population administrative
<u>ANKAZOABO-VILLE :</u>	<u>1.857</u>	<u>1.532</u>
Ambalamary	289	66
Ambatomainty	129	141
Amberomena	144	58
Ambolodia	82	64
Ambondro-Misampy	95	98
Ambondro-Soaserana	89	59
Ambondrobe	42	61
Ambondrolava	87	92
Amborotsy ou Iaborotsy	42	48
Ambovondambo	101	33
Ampandrabe	35	33
Ampandalava-Centre	48	101
Ampandalava-Nord	42	18
Ampandalava-Sud	98	78

2° - Commune d'ANKAZOABO (Suite)

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Recensement administratif
Ampandratoka	38	23
Ampasy	112	82
Ampisoa	120	70
Ampotaky	129	69
Ampoza	114	98
Analamaiky	86	56
Andasy	197	108
Andranomiboaka	40	54
Andranofotsy	75	74
Andranoteraky	89	84
Andranovelona	75	96
Andriabe	60	75
Ankilirano-Tsaramandroso	239	...
Ankazomalany	59	60
Ankerereka	430	150
Ankilibe	63	27
Ankilimasy-Morafeno	61	68
Ankilimasy-Tanambao	133	...
Ankilimasy	152	87
Ankitohy	155	167
Ankitrotro	47	50
Antanimainty	167	51
Antevamena	57	46
Antsampana	207	82
Bekitohy	134	136
Berenty-Ankilimasy	55	63
Berenty-Iaborano	95	80
Besalampy	155	56
Besakoa	79	78
Besavoia Morarano	69	103
Betsinefo-Ouest	146	149
Betsinefo-Est	133	122
Bevatry	53	68
Bevatry - Andranosoa	264	200
Fararotse	91	67
Fihiaky	50	59
Fotivolo	365	450
Horompotsy	88	46
Keliambia	108	100
Keliarivo-Iaborano	53	59
Kelivondraka	24	30
Mahafika	86	47
Mamakiala-Bas	195	70
Mamakiala-Haut	64	45

2° - Commune d'ANKAZOABO (Suite)

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Recensement administratif
Mamahapaha	64	45
Manarilava	99	46
Manavony-Nord	21	15
Manavony Sud	330	47
Mandramba	51	58
MiaryCentre	150	141
Miary Nord	42	51
Miary Soaserana	106	89
Miary Sud	56	108
Mitsindorano	85	101
Morahariva	119	109
Morafeno	238	62
Morondava-Besavoa	312	21
Soaserana	46	89
Soatanà	219	109
Tanambao	38	120
Tanandava	242	93
Tandroka Andoharano	54	62
Tandroka Andia	91	103
Tandroka Bebe	125	81
Tandroka Ouest	82	90
Tandroka Sud ou Fenoanivo	42	25
Tsaramandroso	67	...
TOTAL	9.182	

3° - Commune de BERENTY

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Recensement administratif
Ambabaky	46	54
Ambalatera	91	86
Ambatomitikitsy	130	100
Amberobe	97	95
Ampaka	93	100
Ampasimaika	86	60
Anaviavy	91	91
Andranomanitsy	194	211
Andranovoringiea	78	78
Ankaboka Bara	111	155
Ankaboka Betsileo	114	67
Ankaboka Ampanihy	133	102
Ankazobe-Antevamena	98	110
Ankerika	95	92
Ankilimaro	153	142
Ankilivalobe	284	244

3° - Commune de BERENTY (Suite)

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Recensement administratif
Ankilivalokely	409	394
Ankotika	81	110
Andà Morarano	50	49
Antanamary	49	79
Antanimbaribe	132	112
Anteteza	72	70
Antevamena	54	74
Antilotilo	112	120
Antongonibia	92	130
Antsoaravy	99	116
Bekaratsaka	111	106
Bemandresy	199	192
Berenty Bara	92	...
Berenty Betsileo	963	...
Besakoa	216	168
Besavoa	96	84
Besavoa Beabobo	84	81
Haranila	113	127
Iaborano I	257	218
Iaborano II	156	132
Ilemby	290	247
Ipetsa	105	144
Mahasoa	78	71
Mandabe-Nord	64	75
Mandabe-Sud	91	107
Mandarano I	50	67
Mandarano II	96	92
Mandatany	11	50
Mangotroky	22	25
Morafeno	288	231
Nanarena	101	87
Ranoamba	86	95
Soarano	90	102
Soaserana	55	58
Soaserana Ambato	65	76
Soaserana Irijy	58	81
Soatanimbary	110	123
Sahanory	151	169
Tanasoa	66	71
Tapakily	108	122
Tsiangora	233	160
Tsihiriky	136	138
Tsijorano	260	210
Vohimary	41	60
TOTAL	7.986	

4° -- Commune de TANDRANO

Nom des Villages	Recensement I.N.S.R.E.	Recensement administratif
Ambararata-Nord	170	96
Ambatohiriky	132	112
Ambinanibe	105	109
Ambinanitelo	89	...
Ambondrobe	82	55
Ampanasovy	48	62
Ampandramitsetaka	221	109
Ampandralava	78	95
Analabo	146	98
Andranomafana	97	...
Andranomanitsy	213	160
Andravindahy	138	123
Andrea	64	79
Andriabe	17	17
Andoharano	76	165
Andona	104	42
Angavo	80	46
Ankapoaka	152	188
Ankerika	83	101
Ankilifolo	55	43
Ankilivondraky	150	129
Antsoha	120	100
Beamalo	156	72
Betabika I.....	157	140
Batabika II	61	43
Betaratra	173	167
Fandranarivo	108	66
Haminy	34	57
Mahabo	107	76
Mahazoarivo	108	108
Malandiandro	40	65
Manandrea	59	59
Mandanipondy	91	47
Mangitraky	70	51
Mikaiky	71	118
Mikoboka	43	87
Morarano	75	66
Rezoky	144	168
Sakavoay	63	72
Soarano Tanandava	282	315
Tandrano	270	296
Tsitanandro	154	162
Vohimary	41	...
TOTAL	4.727	

Répartition de la Population
selon l'âge et le sexe

A G E	Ankazoabo ville			Commune d'Ankazoabo			Commune de Berenty			Commune de Tandrano			Commune d'Andranomafana		
	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	total	S.M.	S.F.	Total	S.M.	S.F.	Total
0 - 4 ans	133	163	296	630	523	1253	526	499	1025	321	340	661	100	117	217
5 - 9 ans	128	126	254	533	564	1097	481	460	941	322	288	610	105	102	207
10 - 14 ans	143	124	267	415	337	752	388	359	747	164	175	339	73	81	154
15 - 19 ans	112	125	237	313	412	725	288	331	619	153	189	342	53	79	132
20 - 24 ans	44	63	107	300	424	724	233	322	555	129	185	314	63	52	115
25 - 29 ans	66	82	148	326	414	740	228	284	512	145	167	312	37	67	104
30 - 34 ans	55	65	120	380	432	812	263	306	569	165	246	411	64	74	138
35 - 39 ans	45	49	94	268	246	514	252	288	540	150	174	324	47	67	114
40 - 44 ans	40	45	85	333	275	608	318	344	662	191	171	362	56	65	121
45 - 49 ans	37	32	69	264	203	467	242	244	486	155	97	252	65	56	121
50 - 54 ans	30	25	55	184	157	341	232	216	448	142	115	257	65	49	114
55 - 59 ans	20	12	32	165	140	305	166	183	349	96	65	161	54	38	92
60 - 64 ans	13	9	22	163	97	260	164	103	267	75	57	132	38	21	59
65 ans et +	26	26	52	227	205	432	187	181	368	113	99	212	39	40	79
TOTAL	892	946	1838	4501	4529	9030	3968	4090	8058	2321	2368	4689	859	908	1767

Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées
à Ankazoabo-ville

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6 et +	
1	67	8	1	-	-	-	76
2	67	19	1	3	-	-	90
3	47	13	3	-	-	-	63
4	30	20	4	-	-	-	54
5	17	17	5	1	-	-	40
6	12	11	2	3	-	-	28
7	4	9	4	-	-	-	17
8	7	7	-	1	1	-	16
9	4	9	2	-	-	-	15
10 et plus	6	17	5	8	-	-	36
TOTAL	261	130	27	16	1	-	435

Répartition des Ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées
dans la commune d'Ankazoabo

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6 et +	
1	497	16	-	-	-	-	513
2	817	69	-	-	-	-	886
3	378	97	8	-	-	-	483
4	232	61	18	2	-	-	313
5	157	45	9	3	-	-	214
6	85	28	6	4	-	-	123
7	51	24	4	3	1	-	83
8	41	9	5	11	1	1	58
9	24	9	5	2	-	-	40
10 et +	10	26	4	4	1	1	46
TOTAL	2292	384	59	19	3	2	2759

Répartition des Ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées
dans la commune de Berenty

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6 et +	
1	314	37	-	-	-	-	351
2	570	126	4	-	-	-	700
3	293	136	11	1	-	-	441
4	188	77	17	5	-	-	287
5	116	50	13	2	-	1	182
6	62	39	5	3	-	-	109
7	48	22	7	3	-	1	81
8	38	17	6	1	-	-	62
9	21	18	3	-	-	-	42
10 et +	31	17	5	2	2	1	58
TOTAL	1.681	539	71	17	2	3	2.313

Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées
dans la commune d'Andranomafana

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6 et +	
1	132	-	-	-	-	-	132
2	186	1	-	-	-	-	187
3	99	6	-	-	-	-	105
4	52	13	2	-	-	-	67
5	22	5	-	-	-	-	27
6	23	3	1	-	-	-	27
7	15	4	1	-	-	-	20
8	3	2	2	1	-	-	8
9	2	2	-	-	-	-	4
10 et +	3	3	2	-	-	-	8
TOTAL	537	39	8	1	-	-	585

Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées
dans la commune de Tandranano

Effectif du Ménage	Nombre de pièces habitées						TOTAL
	1	2	3	4	5	6 et +	
1	402	16	-	-	-	-	418
2	418	52	-	-	-	-	470
3	199	29	3	1	-	-	232
4	112	23	-	1	-	-	136
5	83	16	8	-	-	-	107
6	43	10	2	-	-	-	55
7	38	13	1	-	-	-	52
8	18	9	1	-	-	-	28
9	13	6	1	-	-	-	20
10 et +	13	9	1	2	-	-	25
TOTAL	1339	183	17	4	-	-	1.543

Répartition de la population active de 10 ans et plus
selon l'âge, le sexe et la profession à Ankazoabo-ville

Profession	Sexe masculin				Sexe féminin				EN-SEMBLE
	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	-	75	29	104	-	60	8	68	172
Travailleur agricole	1	19	2	22	-	63	7	70	92
Agronome et spécialiste assimilé	-	6	1	7	-	1	-	1	8
Travailleur forestier	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Commerçant	-	30	7	37	-	14	3	17	54
Gérant d'hôtel, café et restaurant	1	17	2	20	-	21	1	22	42
Agent administratif et assimilé ?	-	79	7	86	-	2	-	2	88
Instituteur	-	8	-	8	-	5	-	5	13
Médecin et travailleur assimilé	-	3	-	3	-	2	1	3	6
Sculpteur, Ebéniste et Menuisier	-	11	2	13	-	-	-	-	13
Tresseur	-	-	-	-	-	6	4	10	10
Couturier, tailleur, tapisier	-	4	-	4	-	43	4	47	51
Ouvrier, Manoeuvre et Conducteur d'engin	-	40	3	43	-	-	-	-	43
Membre du clergé	-	7	1	8	-	-	-	-	8
Autres	-	9	1	10	-	4	-	4	14
TOTAL	2	309	55	366	-	221	28	249	615

active
Répartition de la population/de 10 ans et plus
selon l'âge, le sexe et la profession
dans la commune d'Ankazoabo

Profession	Sexe Masculin				Sexe Féminin				EN-SEMBLE
	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	72	1.856	490	2.358	8	266	144	408	2.766
Travailleur agricole	212	374	18	604	151	1.569	126	1.846	2.450
Agronome et spécialiste assimilé	-	7	-	7	-	-	-	-	7
Travailleur forestier	-	2	-	2	-	-	-	-	2
Commerçant	1	2	-	3	-	4	2	6	9
Gérant d'hôtel, Café, restaurant	-	1	-	1	-	3	-	3	4
Agent administratif et assimilé	-	23	2	25	-	1	-	1	26
Instituteur	-	3	-	3	-	2	-	2	5
Médecin et travailleur assimilé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sculpteur, Ebéniste, et Menuisier	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Tresseur	-	-	-	-	2	63	10	75	75
Couturier, tailleur, Tapisier	-	-	-	-	-	3	-	3	3
Ouvrier, Manoeuvre et Conducteur d'engin	1	13	-	14	-	-	-	-	14
Membre du clergé	-	2	-	2	-	-	-	-	2
Autres	1	-	-	1	-	-	-	-	1
TOTAL	227	2.286	510	3.023	161	1.901	282	2.344	5.367

Répartition de la population active de 10 ans et plus
selon l'âge, le sexe et la profession
dans la commune d'Andranomafana

Profession	Sexe Masculin				Sexe Féminin				EN-SEMBLE
	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	1	342	121	464	1	56	35	92	556
Travailleur agricole	41	44	-	85	31	220	10	261	346
et Agronome, spécialiste assimilé	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Travailleur forestier	-	45	2	47	-	1	-	1	48
Commerçant	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Gérant d'hôtel, Café et restaurant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agent administratif et assimilé	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Instituteur	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Médecin et travailleur assimilé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sculpteur, Ebéniste et Menuisier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tresseur	-	-	-	-	-	1	1	2	2
Couturier, tailleur, tapisier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouvrier, Manoeuvre et conducteur d'engin	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Membre du clergé	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	42	441	123	606	32	278	46	356	962

Répartition de la population active de 10 ans et plus
selon l'âge, le sexe et la profession
dans la commune de Tandrano

Profession	Sexe Masculin				Sexe Féminin				EN-semble
	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	16	1.061	251	1.328	11	589	113	713	2.041
Travailleur agricole	12	51	3	66	6	155	11	172	238
Agronome et spécialiste assimilé	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Travailleur forestier	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Commerçant	-	1	-	1	-	1	1	2	3
Gérant d'hôtel, Café et restaurant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agent administratif et assimilé	-	15	-	15	-	-	-	-	15
Instituteur	-	3	-	3	-	-	-	-	3
Médecin et travailleur assimilé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sculpteur, Ebéniste et Menuisier	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Tresseur	-	-	-	-	2	77	7	86	86
Couturier, tailleur, tapisier	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Ouvrier, Manoeuvre et conducteur d'engin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Membre du clergé	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Autres	-	7	-	7	-	3	-	3	10
TOTAL	28	1.142	254	1.424	19	825	133	977	2.401

Répartition de la population active de 10 ans et plus
selon l'âge, le sexe et la profession
dans la commune de Berenty

Profession	Sexe Masculin				Sexe Féminin				EN-SEMBLE
	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	10-14 ans	15-54 ans	55 ans et +	Total	
Exploitant agricole	7	1.526	421	1.954	3	246	113	362	2.316
Travailleur agricole	145	372	29	546	124	1.842	197	2.163	2.709
Agronome et spécialiste assimilé	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Travailleur forestier	-	1	-	1	-	-	-	-	1
Commerçant	-	7	2	9	-	4	2	6	15
Gérant d'hôtel, Café et restaurant	-	4	1	5	-	1	1	2	7
Agent administratif et assimilé	-	12	1	13	-	-	-	-	13
Instituteur	-	11	-	11	-	1	-	1	12
Médecin et travailleur assimilé	-	2	-	2	-	2	-	2	4
Sculpteur, Ebéniste et Menuisier	-	5	-	5	-	-	-	-	5
Tresseur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couturier, tailleur, tapissier	-	-	-	-	-	5	1	6	6
Ouvrier, Manoeuvre et conducteur d'engin	-	7	-	7	-	-	-	-	7
Membre du clergé	-	1	1	2	-	-	-	-	2
Autres	1	14	-	15	1	4	1	6	21
TOTAL	153	1.963	455	2.571	128	2.105	315	2.548	5.119